

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

VICHY ET VICHY COMMUNAUTÉ : L'ACCÈS DES JEUNES AU SPORT

(Département de l'Allier)

Exercices 2019 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés, a été délibéré par la chambre le 2 septembre 2024.

AVANT-PROPOS

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail 2024, au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Vichy et de la communauté d'agglomération Vichy Communauté pour les exercices 2019 et suivants, en veillant à intégrer, autant que possible, les données les plus récentes.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale menée avec la Cour des Comptes sur l'accès au sport des jeunes de 15 à 25 ans.

Le contrôle a été engagé par lettre du 11 et du 19 janvier 2024, adressées à M. Frédéric Aguilera, maire de la commune depuis 2017 également président de la communauté d'agglomération depuis 2020.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants : la politique sportive de la ville de Vichy et de la communauté d'agglomération, les dépenses en faveur du sport, l'accès des jeunes aux infrastructures sportives, le soutien financier à la pratique sportive des jeunes et le soutien des associations à la pratique sportive des jeunes.

En l'absence de réponses apportées à ses observations provisoires notifiées le 17 juillet 2024, la chambre, lors de sa séance du 2 septembre 2024, a arrêté les observations définitives reproduites ci-après.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE.....	3
RECOMMANDATIONS.....	6
1 PRÉSENTATION	7
2 LA POLITIQUE SPORTIVE DE VICHY ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION.....	9
2.1 La stratégie sportive, une part importante du projet de territoire	9
2.1.1 Le sport dans le projet de territoire de la ville de Vichy	9
2.1.2 Le sport dans le projet de territoire de la communauté d'agglomération	10
2.2 Les mesures mises en œuvre	11
2.2.1 Les dispositifs de la ville de Vichy	11
2.2.2 Les dispositifs de l'agglomération	12
2.2.3 Les dispositifs complémentaires	13
2.3 L'organisation et la gouvernance	13
2.3.1 Une gestion communautaire des principaux équipements sportifs et une direction des sports mutualisée entre ville et agglomération.....	13
2.3.2 Le conseil municipal des jeunes de Vichy	14
3 LES DÉPENSES DE VICHY ET DE L'AGGLOMÉRATION EN FAVEUR DU SPORT.....	15
3.1 Les dépenses de la ville	15
3.1.1 Les dépenses de fonctionnement.....	15
3.1.1.1 Les charges à caractère général	16
3.1.1.2 Les subventions	16
3.1.1.3 Les avantages en nature.....	17
3.1.2 Les dépenses d'investissement.....	17
3.2 Les dépenses de l'agglomération	19
3.2.1 Les dépenses de fonctionnement.....	19
3.2.1.1 Les dépenses à caractère général	20
3.2.1.2 Les subventions	21
3.2.1.3 Les avantages en nature.....	21
3.2.2 Les dépenses d'investissement.....	21
3.3 Bilan des soutiens financiers	23
4 L'ACCÈS DES JEUNES AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES.....	25
4.1 Le partage des infrastructures sportives entre les publics scolaires et les associations.....	25
4.2 La politique d'accès libre aux infrastructures sportives.....	26
4.3 La prise en compte des attentes spécifiques des jeunes dans les projets d'infrastructures sportives	27
4.4 La fréquentation des installations sportives et les conflits d'usage sur les équipements en accès libre	27
4.4.1 La fréquentation	27

4.4.2 Les conflits d'usage.....	28
4.5 L'accessibilité des équipements sportifs aux personnes en situation de handicap.....	28
5 LE SOUTIEN FINANCIER DE LA VILLE ET L'AGGLOMÉRATION A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES.....	30
5.1 La conditionnalité des subventions aux activités en faveur de la jeunesse	30
5.1.1 L'aviron	30
5.1.2 Le rugby	31
5.1.3 Le football	32
5.1.4 Le basket professionnel	33
5.2 Les participations financières et la politique tarifaire	34
5.3 Les dispositifs spécifiques.....	35
5.3.1 En faveur des publics en surpoids ou éloignés du sport.....	35
5.3.2 En faveur du handicap	36
5.3.3 En faveur des publics en situation de précarité	37
6 LE SOUTIEN DES ASSOCIATIONS À LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES	37
6.1 Présentation générale.....	37
6.2 Les politiques générales en faveur des jeunes.....	40
6.3 Les actions en faveur des jeunes femmes.....	41
6.4 Les actions en faveur du handicap	42
6.5 L'accès aux équipements.....	43
7 ANNEXES	45
Annexe n° 1. Indicateurs socio-économiques	46
Annexe n° 2. Équipements sportifs	47
Annexe n° 3. Présentation des dispositifs	50
Annexe n° 4. Situation financière	52
Annexe n° 5. Actions en lien avec le Contrat local de santé.....	57

SYNTHÈSE

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail 2024, au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Vichy et de la communauté d'agglomération Vichy Communauté pour les exercices 2019 et suivants.

Commune la plus peuplée du département de l'Allier (25 372 habitants), Vichy est une station thermale et de tourisme. Elle est membre de la communauté d'agglomération de Vichy Communauté qui compte près de 85 000 habitants. Elle s'est dotée d'une stratégie de développement visant à renforcer son attractivité qui repose, en particulier, sur son statut de ville d'eaux. Depuis plus d'une soixantaine d'années, le sport occupe une place importante à Vichy. La ville et l'agglomération mènent une stratégie solidement établie, volontariste, articulée sur la base de trois priorités : la pratique sportive au quotidien ; la compétition ; l'organisation d'événements sportifs combinant retombées économiques et attractivité. Depuis 2018, la direction des sports est mutualisée entre la ville et l'intercommunalité ; elle bénéficie d'effectifs étoffés en nombre et expertise.

La ville et l'agglomération ont mis en œuvre plusieurs mesures visant à développer l'accès aux sports, par priorité auprès des jeunes de moins de 18 ans. La portée et la performance de ces dispositifs d'intervention et de soutien sont mal connus, du fait de la pauvreté des indicateurs de suivi développés.

Photo n° 1 : Vue de l'aire urbaine de Vichy (Cusset, Vichy, Bellerive sur Allier) et du parc omnisports Pierre Coulon (Bellerive-sur-Allier)



Source : vichysport.com

Un soutien financier significatif

De 2019 à 2023, la commune et l'agglomération de Vichy ont apporté un soutien financier croissant à la pratique du sport, en termes de dépenses de fonctionnement comme d'équipement, respectivement portées à 10,4 M€ et 12,18 M€ en 2023. En 2023, près de 1,1 M€ de subventions ont été versées aux diverses structures sportives, auxquelles il convient d'ajouter un montant équivalent au titre de la valorisation des avantages en nature procédant de la mise à disposition gratuite des équipements et matériels sportifs publics. La politique de subventions apparaît concentrée au bénéfice d'un petit nombre d'associations et de disciplines, dont le club de basket professionnel (515 k€ en 2023) qui évolue actuellement en pro B¹. Les dispositifs d'aide sont ouverts à l'ensemble des habitants, sans distinction d'âge.

Un large accès des jeunes aux infrastructures sportives

La mutualisation des équipements sportifs entre publics scolaires et associations apparaît satisfaisante et permet un large accès des jeunes, quel que soit leur âge, aux infrastructures. La pratique sportive en accès libre est autorisée sur une quinzaine de sites mais étant par principe peu/pas organisée ni encadrée, le nombre de ces pratiquants et leurs profils ne sont pas connus. Si plusieurs infrastructures sportives ont été réalisées principalement à destination des jeunes, il n'a pas été fait mention des modalités particulières de prise en compte des attentes spécifiques des 15-25 ans. L'accessibilité des personnes en situation de handicap aux équipements sportifs, leur pratique du sport à haut-niveau ou d'une activité physique au quotidien occupent une place importante dans la politique sportive locale.

Un soutien du bloc communal à la pratique sportive s'attachant, par priorité, aux scolaires de moins de 15 ans

Seuls six associations et clubs ont conclu avec la ville ou la communauté d'agglomération une convention qui conditionne l'octroi des subventions des activités menées en faveur de la jeunesse. Ces activités ciblent en priorité les publics scolaires, les élèves des écoles primaires et des collèges. Le soutien à la pratique sportive des jeunes en surpoids ou éloignés du sport, en situation de précarité, ou présentant des problèmes de santé ou de sédentarité, relève de compétences partagées et de dispositifs pluriannuels associant de multiples acteurs publics et privés, dans lesquels le sport est au service d'objectifs de santé ou de réinsertion, dont l'évaluation des effets est complexe.

Un tissu associatif dense et dynamique, favorable à la pratique sportive des jeunes

La commune de Vichy accueille près de 90 associations sportives, qui comptent plus de 5 000 licenciés. La proportion des jeunes femmes licenciées, âgées de 15 à 25 ans (11 %), est significativement plus faible que celle des jeunes hommes (16 %), écart marqué révélateur de l'inégalité d'accès au sport. Cependant, la représentation des jeunes femmes est égale voire supérieure à celle des jeunes hommes dans six associations. Près d'une dizaine des clubs interrogés ont déclaré mener une politique spécifique en faveur de l'accès des jeunes de

¹ Le championnat de France Pro B est la deuxième division du basket-ball professionnel en France.

15-25 ans, dans certains cas par respect et par mise en œuvre d'une stratégie de la fédération de rattachement.

Le prix de certaines licences peut être élevé et freiner l'accessibilité de tous les publics au sport. Au nombre des facteurs d'inégalité d'accès, il peut être particulièrement sensible pour la tranche d'âge des 15 à 25 ans. Il n'est pas exclu qu'il alimente la tendance, plus marquée chez les jeunes, d'une pratique sportive en dehors de toute structure, en pleine nature ou en accès libre.

En matière de handicap, malgré un ensemble d'initiatives des différents acteurs locaux, seulement trois clubs généralistes proposent en 2024 une offre de sport pérenne et adaptée aux personnes en situation de handicap. Selon les réponses apportées au questionnaire adressé à l'ensemble des clubs et associations vichyssois, la plupart considèrent comme satisfaisantes les conditions d'accès aux équipements sportifs de la ville et de l'agglomération, jugés dans l'ensemble de qualité et d'un bon niveau d'entretien.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Améliorer la connaissance des bénéficiaires des dispositifs en faveur du sport, afin d'en mesurer la performance.

Recommandation n° 2 : S'assurer auprès des associations de la production d'un rapport d'activité annuel, rendant compte de la mise en œuvre des objectifs assignés dans les conventions d'objectifs.

1 PRÉSENTATION

La communauté d'agglomération de Vichy, dite « Vichy Communauté », est par son poids démographique (83 578 habitants en 2020 selon l'INSEE) la première agglomération de l'Allier. Née de la fusion entre la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et la communauté de communes de la Montagne bourbonnaise, au 1er janvier 2017, elle constitue avec 39 communes un territoire urbain et rural situé au sud du département. Vichy, ville-centre, et les communes limitrophes de Bellerive-sur Allier et de Cusset en constituent le principal pôle urbain (47 000 habitants).

Vichy, commune la plus peuplée du département (25 372 habitants), est une station thermale et de tourisme. Elle a mis en œuvre une stratégie de développement en vue de renforcer son attractivité, qui repose en particulier sur son statut de « ville d'eaux » et une politique sportive volontariste. Sa population est relativement âgée, avec 43 % de personnes de plus de 60 ans, soit un taux très supérieur à la moyenne du département et de la région. La part des 15-29 ans (18,1 %) est supérieure à celle du département, et proche de celle de la région. Les indicateurs socio-économiques tels que le revenu médian, le taux de pauvreté et de chômage sont plus dégradés que ceux de l'agglomération, du département et de la région. La proportion de logements locatifs sociaux y est proche de celle de l'agglomération et du département. Enfin, Vichy compte deux quartiers prioritaires de la politique de la ville sur son territoire, les Ailes/Porte Charmeil (1 706 habitants) et cœur d'Agglomération Vichy/Cusset (3 706 habitants).

L'agglomération est dotée depuis les années 1960 d'importantes infrastructures sportives, telles qu'un vaste complexe sur la rive gauche de l'Allier, à Bellerive-sur-Allier (moins densément peuplée que Vichy) : le parc omnisports Pierre Coulon - de 150 hectares, dans une zone sportive de 500 hectares équivalant à la superficie totale de la ville de Vichy - qui permet la pratique d'une soixantaine de disciplines ; un lac sur l'Allier créé par l'effet de la construction d'un pont-barrage². Elle accueille également un CREPS - centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de la région Auvergne-Rhône-Alpes dont les équipements sont implantés dans le parc depuis 1972.

² Principaux équipements sportifs de Vichy Communauté (le parc omnisports Pierre Coulon, le stade aquatique et son bassin olympique, quatre piscines, le stade équestre, deux boulodromes, les installations du sporting club de tennis, le plateau sportif de la boucle des Isles, le stade universitaire) et de la ville de Vichy (six gymnases, le stade Louis Darragon, des terrains de pétanque, des boulodromes). Cf annexe n°2.

Photo n° 2 : Vue de l'aire urbaine de Vichy (Cusset, Vichy, Bellerive sur Allier) et du parc omnisports Pierre Coulon (Bellerive-sur-Allier)



Source : vichysport.com

L'agglomération héberge plus de 3 000 étudiants de l'enseignement supérieur, dont plus de 400 sont engagés dans des filières sportives : sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ; diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport ; brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du Sport ; accompagnateur de moyenne montagne.

Elle s'est dotée d'une stratégie ambitieuse dans les domaines du tourisme, des sports et de l'enseignement supérieur, dans la perspective de renforcer le dynamisme et l'attractivité de son territoire³.

A cet effet, Vichy Communauté a bénéficié d'importants transferts de compétences de ses communes membres, et intervient :

- en matière d'équipements culturels et sportifs : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; soutien aux équipements non reconnus d'intérêt communautaire, opérations et activités culturels ou sportifs favorisant le développement économique ou la cohésion sociale ou valorisant l'image de l'agglomération ; commercialisation, promotion, communication et toutes actions concourant à la valorisation des équipements sportifs, ainsi que tous les équipements et sites de pratique sportive et d'activités de pleine nature déclarés d'intérêt communautaire dès lors que ces actions contribuent au renforcement de l'attractivité du territoire, à la valorisation de son image par le sport ;
- en matière de tourisme et de loisir : accompagnement des projets facilitant, sur le territoire de Vichy Communauté, l'accès au tourisme et au sport par des personnes qui en sont socialement ou physiquement exclues.

³ Rapport d'observations définitives Vichy Communauté, Chambre régionale des Comptes, 9 juillet 2021.

Enfin, l'agglomération accueille régulièrement des compétitions sportives et est fortement impliquée dans la préparation des jeux olympiques de Paris de 2024.

2 LA POLITIQUE SPORTIVE DE VICHY ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

2.1 La stratégie sportive, une part importante du projet de territoire

2.1.1 Le sport dans le projet de territoire de la ville de Vichy

Le projet de territoire de la ville de Vichy « AGIR 2035 », élaboré en 2022 après concertation avec les partenaires institutionnels et économiques, les associations et les habitants, comporte différents volets tels que le bien-être, l'urbanisme, le logement, la culture, la nature et le sport. Il se décline en quatre axes principaux, incluant et plusieurs objectifs dédiés au sport.

Le premier axe, « Affirmer le statut de Vichy en tant que « Reine des villes d'eaux du 21ème siècle » »⁴, intègre ainsi l'objectif « se révéler comme une destination sportive incontournable à l'échelle internationale ». Il s'agit d'une part de devenir une référence pour les sportifs de haut-niveau, grâce à de multiples infrastructures, la rénovation du CREPS et du parc omnisports. Il s'agit ensuite de développer l'accueil de grands événements et de faire du sport un vecteur d'attractivité, avec l'organisation notamment de la compétition de triathlon « Ironman », ainsi que par le développement de l'offre d'activités de pleine nature.

Le deuxième axe « Garantir une meilleure qualité de vie pour tous » vise d'abord à « accompagner et développer la pratique sportive pour tous » en ville ou en pleine nature. Il repose sur plusieurs mesures, au nombre desquelles l'aménagement de parcours autour de la voie verte, des activités ludiques sur la plage des Célestins, les dispositifs « le sport, ça me dit » et « pass'sport » de la ville (cf. détail infra). Il entend également « soutenir les associations », soit près de 90 clubs et associations sportives implantées sur le territoire de la commune.

Le troisième axe « Innover pour accélérer la lutte contre le changement climatique » se décline notamment en un soutien aux « mobilités actives », incluant en particulier les itinéraires dotés de pistes cyclables.

Le quatrième axe « Renforcer et affirmer l'identité du cœur de Vichy » vise à « développer la vocation estudiantine du cœur de Vichy », dont le dispositif « un territoire, un campus, des étudiants » doit proposer à tous les étudiants la même offre de loisirs, en particulier celle relevant du service universitaire des activités physiques et sportive (SUAPS).

⁴ Depuis le 24 juillet 2021, la ville de Vichy, comme dix autres grandes villes d'eaux en Europe, est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, au titre de la valeur universelle et exceptionnelle du thermalisme européen développé entre 1700 et 1930 (développement de la médecine, de la balnéothérapie, des activités de loisirs, culturelles et sportives).

Encadré n°1 : Le CREPS (centre de ressources d'expertise et de performance sportive) de Vichy

Le CREPS est un établissement public local de formation à caractère administratif dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, placé sous la double tutelle du ministère chargé des sports et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est doté d'un budget de 6 M€, et emploie une soixantaine d'agents, dont 49 sont fonctionnaire de l'Etat. Il assure les missions suivantes :

- formation professionnelle initiale aux métiers du sport et de l'animation ;
- accompagnement des filières d'accès au sport de haut-niveau ;
- centre de préparation haute performance, en particulier pour les JO 2024 ;
- accueil de stages sport/jeunesse/loisirs ;
- programmes sport santé dans le cadre du label Maison sport-santé ;
- pôle de ressource national sport bien-être.

Il travaille en partenariat avec l'INSEP (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance), l'ANS (Agence nationale du sport), l'Académie de Clermont-Ferrand, Vichy Communauté et la commune de Vichy.

Partenaire de la communauté d'agglomération, il accueillera 26 délégations olympiques de 5 pays étrangers, et pratiquant 13 disciplines sportives. Il a bénéficié de près de 40 M€ de subventions d'investissement pour sa rénovation, avec notamment la construction d'un pôle santé et performance, concomitamment à la rénovation du parc omnisports de l'agglomération. Le CREPS a accès aux équipements de Vichy Communauté et ouvre plusieurs de ses équipements à la population locale.

2.1.2 Le sport dans le projet de territoire de la communauté d'agglomération

Elaboré en 2022, en parallèle et en cohérence avec le projet communal, le projet de territoire de la communauté d'agglomération également dénommé, « AGIR 2035 », se décline en un ensemble de thématiques, concernant l'industrie, la formation et l'emploi, la dynamisation des centres-bourgs et de ville, l'habitat, le tourisme, la culture, la santé, la qualité de vie et le sport.

Il comporte quatre axes principaux, dont trois sont dédiés au sport.

Le premier axe « Accroître l'attractivité territoriale » vise d'une part à développer « une destination sportive incontournable à l'échelle internationale », en participant activement aux JO de 2024, en accueillant des délégations olympiques internationales, des événements d'envergure (*Ironman*, compétition de sport adapté *global games* en 2023), et en poursuivant des projets au-delà des jeux (rénovation du centre omnisports, développement du *e-sport*⁵). Il a également pour objectif d'« affirmer l'identité estudiantine du territoire », avec une cible à atteindre de 4 000 étudiants d'ici 2035. Selon la communauté d'agglomération, l'accueil en 2024 d'équipes olympiques s'inscrit dans la stratégie de l'économie du sport, basée sur le

⁵ Le sport électronique, ou *e-sport* en anglais, désigne des compétitions de jeux vidéo en réseau local ou *via* internet sur consoles ou ordinateurs. Source : site internet futura sciences.com.

haut-niveau ; il engendrera des retombées équivalentes à celles du thermalisme, dont la représentation est souvent passéiste, considérée comme peu attractive car associée à la vieillesse, au contraire du sport qui rime avec jeunesse.

Le deuxième axe « Garantir une meilleure qualité de vie pour tous » vise d’une part à « promouvoir la culture et les activités de détente et de loisirs », faire de la culture et du sport un outil de solidarité du territoire, accompagner le développement personnel grâce à la culture et au sport. Il entend également « développer et renforcer le contrat local de santé, en veillant à réduire les inégalités territoriales et sociales », en structurant le parcours de santé éducatif de l’enfant et de l’adolescent, ou en faisant du thermalisme un atout santé pour les habitants du territoire.

Le troisième axe « Innover pour accélérer la lutte contre le changement climatique » doit contribuer à « réduire l’empreinte carbone de la mobilité sur le territoire » par l’aménagement de nouveaux itinéraires cyclables, avec un objectif de 100 km de pistes cyclables en 2035 contre 70 km de pistes aujourd’hui.

Convergentes et articulées, les politiques sportives de Vichy et de la communauté d’agglomération font ressortir une stratégie commune et volontariste, portée par plusieurs projets en cours.

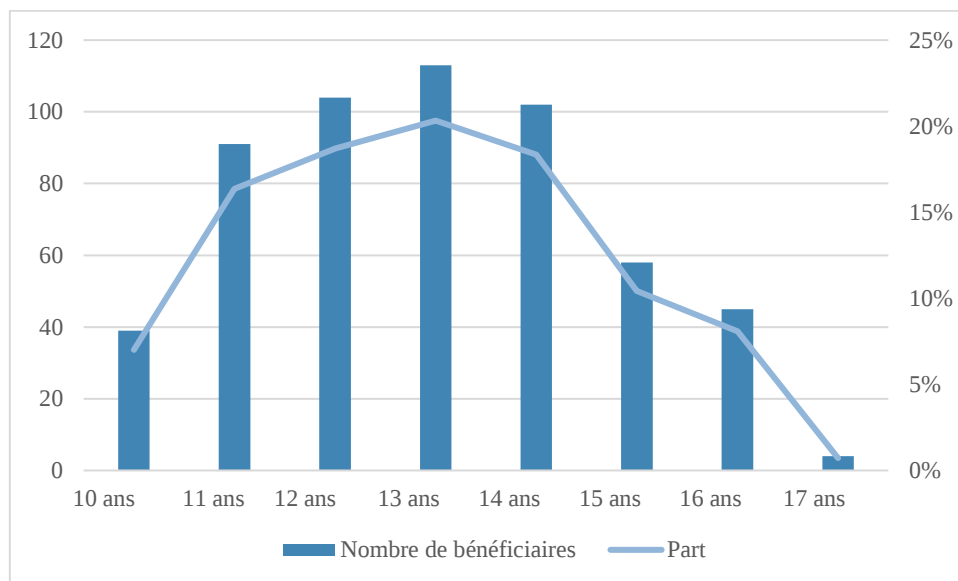
2.2 Les mesures mises en œuvre

2.2.1 Les dispositifs de la ville de Vichy

La ville a instauré depuis plus de 40 ans un « pass’sport » pour les jeunes de 10 à 17 ans qui souhaitent s’initier à des activités sportives, pas ou peu pratiquées (tir à l’arc, canoë kayak, escalade, escrime, disc golf⁶...), en accès libre encadré ou sur inscription. Les activités offertes sont organisées durant l’été sur le complexe omnisports. Le tarif, soumis à conditions de revenus, est compris entre 1,25 € et 9,38 € la demi-journée pour les vichyssois, et entre 1,50 € et 11,25 € pour les autres bénéficiaires. En 2023, 556 jeunes ont bénéficié de ce dispositif dont 80 % de moins de 15 ans. Le nombre de bénéficiaires du dispositif baisse fortement, à partir de l’âge de 15 ans.

Pour le reste, ni la part de bénéficiaires habitant la commune de Vichy, ni l’objectif-cible assigné au dispositif ne sont connus ; il est donc délicat d’en évaluer la réussite, ou le degré de performance.

⁶ Le disc golf est une variante du golf, dont le but est de lancer un disque volant vers une cible matérialisant le “trou”. Comme au golf, les joueurs doivent réaliser un parcours de 9 à 18 trous en un minimum de lancers. Ce sport individuel permet d’améliorer la précision, la concentration et l’agilité.

Graphique n° 1 : Bénéficiaires du pass'sport de la ville, 2023

Source : commune, retraitement CRC

Un second dispositif, « Le sport, ça me dit » permet de découvrir gratuitement un panel d'activités sportives, chaque samedi, avec les associations locales. Débuté en octobre 2021, il doit prendre fin en 2024, après les jeux olympiques. En 2023, la ville a assuré la promotion de ce dispositif, sous le thème « le sport et les idées reçues », qui a bénéficié à plus de 400 personnes (dont 75 % d'adultes). L'âge des bénéficiaires est inconnu, de même que l'objectif-cible du dispositif.

Enfin, la ville encourage les associations vichyssoises à organiser, avec l'université de Clermont Auvergne, des modules d'initiation aux activités sportives à destination des étudiants.

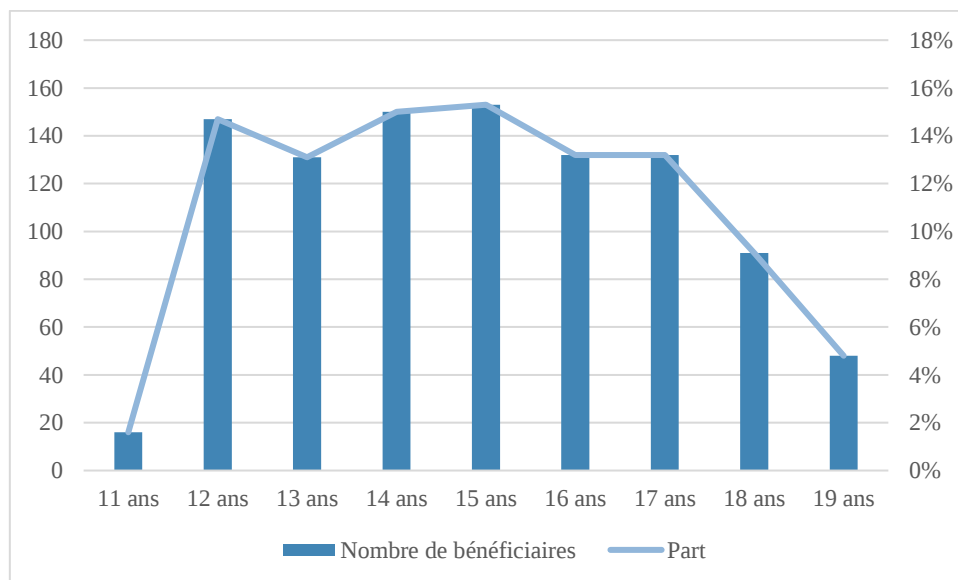
Lors des différents échanges intervenus dans le cadre de l'enquête sur l'accès des jeunes au sport, le maire a souligné que Vichy était un territoire marqué par le vieillissement de la population, faisant de l'objectif du « bien vieillir » un enjeu majeur alors que, de facto, les seniors sont plutôt délaissés en conséquence de politiques publiques axées, par priorité, sur les enfants.

2.2.2 Les dispositifs de l'agglomération

Depuis 2018, la communauté d'agglomération a mis en place le dispositif « pass'agglo » visant à favoriser la pratique d'activités sportives et socio-culturelles des 11-19 ans. Soumis à des conditions de ressources, il donne accès à des prestations plafonnées à 70 € sous la forme de l'achat de cartes d'une valeur allant de 4 € à 12 €. Mille cartes sont délivrées annuellement par le Point Information Jeunesse. Sur l'année scolaire 2022-2023, 556 jeunes de 15 à 19 ans en ont bénéficié, 31 % des bénéficiaires résidant à Cusset et Bellerive-sur-Allier et 25 % à Vichy. La forte baisse du nombre de bénéficiaires à partir de 18 ans est la conséquence manifeste du départ des jeunes hors de l'agglomération, pour la poursuite d'études ou l'exercice d'une activité professionnelle. De 2020 à 2023, ce dispositif a engendré une dépense de 76 k€ l'an à l'agglomération, pour une recette de 7,4 k€ retirée de la vente du « pass'agglo ».

Dans le cadre de ce dispositif, il n'est pas effectué de recensement et identification des associations sportives bénéficiaires, pas plus que de la part de jeunes bénéficiaires de 11 à 19 ans résidant dans l'agglomération, défaut de données qui ne permet pas d'en évaluer la performance.

Graphique 2 : Bénéficiaires du pass'agglo, 2022-2023



Source : Vichy communauté

2.2.3 Les dispositifs complémentaires

Plusieurs autres dispositifs complémentaires sont déployés sur le territoire, au nombre desquels « Allier sport » (département de l'Allier), « pass'sport Allier » (département, Education nationale, comité départemental olympique et sportif, caisse d'allocations familiales), « pass'région », « pass'sport » (Etat), chèque-vacances et coupon-sport (Agence nationale pour les chèques-vacances), prescription médicale d'une activité physique et sportive (APS) avec allocation d'un forfait annuel ou remboursement de séances d'APS (organismes de prévoyance, assurances, mutuelles) (annexe n°3).

Mais le nombre et la qualité des bénéficiaires de ces dispositifs, ainsi que leurs effets en termes de pratiques sportives demeurent inconnus, empêchant d'en apprécier la portée et la performance, voire la pertinence, à l'échelle du territoire de l'agglomération de Vichy.

2.3 L'organisation et la gouvernance

2.3.1 Une gestion communautaire des principaux équipements sportifs et une direction des sports mutualisée entre ville et agglomération

Au 1er janvier 2017, la création de la nouvelle intercommunalité de Vichy Communauté s'est accompagnée du transfert de plusieurs équipements sportifs majeurs, comme le parc omnisports (avec l'ensemble de ses structures) et le stade aquatique.

Depuis 2018, la ville de Vichy et l'agglomération ont créé une direction des sports mutualisée, relevant de la communauté d'agglomération. Cette direction assure la gestion et l'entretien :

- des équipements sportifs déclarés d'intérêt communautaire, au nombre desquels le parc omnisports, le stade aquatique, quatre piscines, le stade équestre, deux boulodromes, les installations du sporting club tennis, le plateau sportif de la boucle des Isles, le stade universitaire ;
- des équipements sportifs municipaux de Vichy (six gymnases, le stade Louis Darragon, des terrains de pétanque, des boulodromes).

Elle compte un effectif de près de 80 agents titulaires qui exercent des missions techniques, administratives, d'accueil, d'entretien, d'animation, d'enseignement physique et sportif, que vient renforcer une cinquantaine de saisonniers durant l'été. La direction assure le suivi des activités des associations et des clubs sportifs ; elle gère les manifestations et compétitions accueillies dans les équipements de la ville et de l'agglomération.

La politique sportive relève du champ de compétence de deux commissions, l'une communale de « rayonnement et épanouissement » (sport, culture, animations, relations internationales, tourisme et thermalisme), l'autre intercommunale de « développement économique, emploi, enseignement supérieur, tourisme, politique d'accueil, sport et économie du sport, bois et forêts, économie circulaire, relations inter-territoire et pôle métropolitain, protection et valorisation du patrimoine historique et des paysages ».

2.3.2 Le conseil municipal des jeunes de Vichy

La ville de Vichy a mis en place un conseil municipal des jeunes de 9 à 11 ans, depuis janvier 2019, au sein duquel siègent 28 élèves élus pour deux ans par leurs camarades des classes de CM1 et CM2 des sept écoles élémentaires. Parmi les propositions relatives au sport, le « conseil des jeunes » a présenté un projet d'organisation de « JO *family* » en juin 2024, l'idée d'une course de caisses à savon, la réalisation d'un jeu d'évasion à l'Hôtel de ville, ou encore la création d'un jeu de société de type « jeu de sept familles » portant sur les onze grandes villes d'eaux d'Europe inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Le projet de territoire de la ville et de la communauté d'agglomération fait du sport une de ses priorités, en termes de développement de la pratique sportive au quotidien, de la compétition ou de l'économie du sport (grands événements, attractivité). Les objectifs poursuivis en matière de pratique sportive visent l'ensemble des publics, sans distinction.

La ville et l'agglomération ont mis en œuvre plusieurs dispositifs favorisant la pratique sportive, notamment pour les jeunes de 10 à 19 ans. L'efficacité et la performance des dispositifs d'intervention demeurent mal connues, du fait de la pauvreté des données recueillies sur l'âge des bénéficiaires, leur résidence et lieu de pratique, l'objet et la destination finale du soutien, ou d'une démarche inaboutie en termes de détermination d'objectif(s) cible(s).

Depuis 2018, la direction des sports est mutualisée entre la ville et la communauté d'agglomération de Vichy. Elle assure la gestion et l'entretien de nombreux équipements sportifs, s'adossant sur un effectif de 80 agents titulaires renforcé d'une cinquantaine de

saisonniers durant l'été. L'importance des moyens humains mobilisés atteste du niveau de priorité attribué aux politiques sportives au sein de l'agglomération.

3 LES DÉPENSES DE VICHY ET DE L'AGGLOMÉRATION EN FAVEUR DU SPORT⁷

3.1 Les dépenses de la ville

3.1.1 Les dépenses de fonctionnement

De 2019 à 2023, les dépenses de fonctionnement constatées au budget principal ont atteint le montant cumulé de 8,1 M€, soit quelque 5 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (175 M€)⁸. Elles se sont tassées lors de la crise sanitaire avant de retrouver un niveau légèrement supérieur à celui de 2019 en fin de période, s'établissant à 2 M€ en 2023. Pour cette même année, elles sont constituées pour l'essentiel de charges de personnel (51 %), de charges à caractère général⁹ (26 %) et de subventions (23 %). Le budget de la commune comporte un budget annexe « salles meublées louées » enregistrant un montant de dépenses de l'ordre de 100 k€ l'an, principalement dédiées au club de basket professionnel. Les éléments d'analyse financière ci-après exposés résultent de l'exploitation des données du seul budget principal.

Tableau n° 1 : Dépenses de fonctionnement liées au sport, Vichy, 2019-2023

En €	2019	2020	2021	2022	2023
Total	1 952 633	1 270 411	1 245 462	1 647 130	2 003 471
dont charges à caractère général	357 653	305 901	380 186	437 111	511 182
dont charges de personnel	1 114 210	537 990	516 226	746 269	1 028 739
dont subventions	480 770	426 520	349 050	463 750	463 550

Source : commune, grands livres, retraitement CRC

⁷ Annexe n° 4.

⁸ Dépenses de fonctionnement réelles du budget principal : 2019 (34,6 M€), 2020 (31,4 M€), 2021 (34,6 M€), 2022 (36,3 M€), 2023 (38,2 M€ au budget primitif).

⁹ Budget principal, mandats de dépenses, balances budgétaires, section de fonctionnement, fonctions 30 et 321 à 326.

3.1.1.1 Les charges à caractère général

Après s'être tassées de 14 % de 2019 à 2020 en conséquence de la crise sanitaire (en particulier du fait de l'annulation de la course de triathlon de longue distance¹⁰ « Ironman »), les charges à caractère général ont augmenté significativement pour atteindre 511 k€ en 2023, en raison de la hausse des coûts de l'énergie pour l'électricité et le gaz (+ 145 k€) dans les infrastructures sportives. En 2023, elles sont ainsi constituées essentiellement de dépenses d'électricité (30 %), de gaz (24 %), d'entretien et de réparation (10 %), du coût pour la commune de la course « Ironman » (10 %), de taxes foncières (6 %) et de l'achat de fournitures (5 %).

Tableau n° 2 : Dépenses à caractère général liées au sport, Vichy, 2019-2023

En €	2019	2020	2021	2022	2023
Total	357 653	305 901	380 186	437 111	511 182
Dont énergies (électricité, gaz)	131 217	112 016	135 068	187 453	276 277

Source : commune, retraitement CRC

3.1.1.2 Les subventions

Le montant des subventions versées par la ville aux associations sportives et aux clubs, ou en soutien de l'organisation de certaines manifestations, s'est tassé de 27 % durant la crise sanitaire ; il est remonté ensuite pour atteindre 464 k€, en fin de période en 2023, sans retrouver le niveau de soutien d'avant la crise. Cette baisse a surtout concerné le rugby (- 44 k€) et l'aviron (- 35 k€). A l'inverse, d'autres clubs, au nombre desquels celui de basket professionnel (+ 55 k€) -en conséquence aussi du désengagement financier de Clermont-Métropole depuis 2022-, de football et des activités nautiques ont vu le montant de la subvention attribuée augmenter.

En 2023, les principaux bénéficiaires des subventions communales sont le club de basket professionnel qui en perçoit près 44 % du total (205 k€) -en soutien notamment de sa participation au championnat de France Pro B-, le rugby (86 k€, 19 %), l'aviron (60 k€, 13 %), le football (45 k€, 10 %) et le nautisme (16,5 k€, 4 %). La commune subventionne également une trentaine d'autres structures sportives, dont l'athlétisme, le basket amateur et le handball.

En 2023, le montant de la subvention municipale ramené au nombre de licenciés atteint pour les clubs amateurs un niveau de 374 € pour le rugby, 364 € pour l'aviron, 147 € pour le nautisme, 90 € pour le football, 25 € pour l'athlétisme et 19 € pour le basket.

Hors basket professionnel, la commune apporte un soutien financier régulier et significatif à un petit nombre de clubs, ceux de rugby, aviron, football, club nautique, basket

¹⁰ Ironman 2024 : natation (1,9 km), vélo (90 km), course à pied (21,1 km).

amateur et athlétisme, qui bénéficient de 88 % des subventions communales allouées au sport et fédèrent 38 % des licenciés.

3.1.1.3 Les avantages en nature

La commune de Vichy met ses installations à disposition, à titre gratuit, auprès d'une quarantaine de structures. Ces mises à disposition sont en règle générale valorisées dans les conventions conclues entre la collectivité et l'association, pour un montant total ressortant à plus de 783 k€ en 2023. Les principaux bénéficiaires sont le club d'athlétisme (107 k€), de rugby (102 k€), de football (57 k€), d'aviron (48 k€), de danse (57 k€). Le contrôle a révélé que pour de nombreux clubs, tels que l'athlétisme, l'escalade, le judo, le volley-ball, les conventions de mise à disposition d'installations ont été conclues en 2014 pour la période de 2014-2020, et ont ainsi cessé de produire effet depuis lors. Elles sont en cours de renouvellement.

En 2023, l'effort financier de la commune en faveur des associations sportives est estimé à 1,25 M€, à raison de 63 % de valorisation des avantages en nature et de 37 % de subventions.

3.1.2 Les dépenses d'investissement

De 2019 à 2023, les dépenses d'investissement cumulées de la commune ont atteint de l'ordre de 91 M€¹¹, dont près de 11 % consacrés aux seuls équipements sportifs (9,7 M€).

Sur la période, la commune a en particulier mené un programme d'intervention de 4,2 M€ sur le pont-barrage de l'Europe, situé en aval du lac d'Allier. En effet, par suite de la rupture d'un clapet en juillet 2021, qui a eu pour conséquence d'assécher progressivement la retenue d'eau, la ville a été contrainte de remettre en état l'ouvrage qui conditionne la pratique de l'ensemble des activités nautiques (aviron, canoé, yachting, ski nautique, triathlon) sur l'Allier. Cet évènement imprévu a contribué à renchérir le coût des travaux de rénovation du barrage, qui étaient initialement programmés et devaient se poursuivre jusqu'en 2024.

La principale dépense d'équipement a concerné le plateau sportif de la Boucle des Isles construit par la communauté d'agglomération sur la commune de Bellerive-sur-Allier. Il comporte trois nouveaux terrains en revêtement synthétique (deux de foot, un de rugby), des vestiaires supplémentaires et trois terrains rénovés (deux de rugby, un de foot), l'ensemble des équipements accueillant le club de rugby et de football de Vichy, ainsi que deux clubs de football de la commune de Bellerive-sur-Allier. Pour la commune, le coût a atteint 2,55 M€ sur la période, dont 2,45 M€ consacrés aux seuls terrains de rugby.

L'autre aménagement d'ampleur a bénéficié au lac d'Allier, avec le reprofilage des berges et leur équipement (2,1 M€). Les autres dépenses d'équipement ont principalement concerné la rénovation du gymnase de la Mutualité (379 k€), le centre omnisports (111 k€), divers terrains de sports (104 k€) et le terrain multisports avec gazon synthétique des Ailes en 2019 (66 k€) au titre des « terrains de sports gazonnés et sables ».

¹¹ 2019 (20 M€), 2020 (17,5 M€), 2021 (15,4 M€), 2022 (20,5 M€), 2023 (17,6 M€).

Tableau n° 3 : Dépenses d'investissement - équipements sportifs, de la commune de Vichy, 2019-2023

En €	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Pont Barrage (après retraitement)¹²</i>	17 574	581 277	1 055 393	1 217 547	1 313 710
<i>Boucle des Isles</i>		818 000	817 000	901 981	11 750
<i>Lac d'Allier</i>	1 570 604	301 082	145 044	57 523	67 643
<i>Gymnase Mutualité</i>		36 450		310 769	31 743
<i>Centre omnisports</i>	9 421		2 382	13 968	85 879
<i>Terrains de sports gazonnés et sables</i>	71 735	6 702	3 596	12 567	9 826
<i>Matériels</i>	44 965	5 971	1 417	26 361	13 968
<i>Yacht Club</i>	4 224				54 654
<i>Stade Louis Darragon</i>		2 072	36 932		
<i>Gymnase rue Belin</i>	9 376				
<i>Espaces verts - terrains de sports</i>			5 182		
<i>Gymnase Sévigné</i>			2 976		
Total général	1 727 900	1 751 553	2 069 922	2 540 716	1 589 172

Source : commune, grands livres, retraitement CRC

Sur la période 2024-2026, le plan pluriannuel d'investissement de la commune comporte quelque 8 M€ de dépenses consacrées aux investissements sportifs :

- pour le plan d'eau (vidange, curage, port Rotonde de plaisance) (278 k€) ;
- la rénovation du barrage (1,8M€) ;
- l'accessibilité et l'extension du gymnase des Ailes (3,2 M€) ;
- la rénovation et l'extension des locaux de l'aviron (2,7 M€).

Cet effort représente 12 % de l'ensemble des dépenses d'investissement prévisionnelles de la commune (68 M€) sur la période, dont près d'un tiers doit être consacré à la rénovation du Parc des Sources dans le quartier thermal de centre-ville, qui date de 1812 et est classé aux monuments historiques depuis 1994.

¹² La commune a estimé que les investissements exceptionnels relatifs au Pont barrage peuvent être ventilés de la façon suivante : 30 % pour le sport, 40 % pour les autres activités économiques et 30 % pour la gestion de la ressource eau.

La ville de Vichy a consenti un effort continu et important au bénéfice des équipements sportifs, avec des dépenses imprévues consacrées aux travaux d'intervention sur le pont-barrage. L'effort s'est concentré à hauteur de 92 %, sur un petit nombre de disciplines sportives- l'aviron, le nautisme, le rugby et le football- en considération de leur ancrage solide et ancien, de leur renommée et attractivité, qui en font des marqueurs de l'image et de la culture de la ville de Vichy.

3.2 Les dépenses de l'agglomération

3.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Sur la période sous revue, les dépenses de fonctionnement liées au sport ont représenté environ 12 % des dépenses réelles du budget principal de Vichy Communauté (55 M€ à 60 M€ de dépenses annuelles réelles de fonctionnement). La communauté d'agglomération a constitué, au titre de sa « politique de l'économie du sport », un budget annexe « sport » qui enregistre le produit des services générés par le secteur d'activité ; le budget annexe pèse à hauteur de 1,7 M€ dans les dépenses réelles de fonctionnement en 2022.

Les dépenses de fonctionnement de l'intercommunalité exposées au titre du sport se sont tassées durant la crise sanitaire ; elles ont repris en fin de période pour atteindre 8,4 M€ en 2023 en raison principalement de l'augmentation des charges à caractère général (+ 1 M€) et de personnels (+ 385 k€). En 2023, elles sont constituées pour l'essentiel de charges à caractère général (46 %), de charges de personnel (46 %) et de subventions (8 %). La progression de la masse salariale tient notamment à celle des effectifs de contractuels, passés de 25 à 34 emplois équivalents temps plein sur la période. Les données financières ci-après analysées sont contenues au seul périmètre du budget principal.

Tableau n° 4 : Dépenses de fonctionnement liées au sport, Vichy Communauté, 2019-2023

<i>En €</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Total</i>	6 896 949	6 280 438	6 259 931	7 019 224	8 401 437
<i>dont charges à caractère général</i>	2 875 144	2 456 775	2 461 334	2 787 480	3 897 650
<i>dont charges de personnel</i>	3 489 505	3 324 563	3 302 097	3 657 434	3 874 788
<i>dont subventions</i>	532 300	499 100	496 500	574 310	629 000

Source : commune, grands livres, retraitement CRC

Tableau n° 5 : Evolution des effectifs liés au sport, Vichy Communauté, 2019-2023

<i>Nombre d'ETP (moyenne annuelle)</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Titulaires</i>	64,03	59,01	59,72	61,75	62,35
<i>Contractuels</i>	25,17	29,39	29,24	34,98	33,91
<i>Total</i>	89,2	88,4	88,96	96,73	96,26

Source : commune, grands livres, retraitement CRC

3.2.1.1 Les dépenses à caractère général

Après un recul de 14 % observé de 2019 à 2021 du fait de la crise sanitaire (fermeture des piscines ; aucune fête ou cérémonie, ni évènement prévu dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques 2024), les dépenses à caractère général ont augmenté de 58 % entre 2021 et 2023 pour atteindre 3,9 M€ cette dernière année. La progression observée est imposable aux coûts de chauffage urbain au gaz pour les piscines (+ 836 k€), aux coûts d'entretien de la piscine de Cusset (+ 198 k€) et du parc omnisports (+ 192 k€), et aux dépenses exposées au titre des manifestations liées aux JO 2024 (+ 74 k€) avec l'organisation du relais de la flamme olympique¹³. A l'issue de la période sous revue, en 2023, les dépenses sont essentiellement constituées des coûts de fonctionnement des cinq piscines de l'agglomération (à hauteur de 50 %), du parc omnisports (33 %) et du stade équestre (4 %). Elles sont fortement affectées par l'inflation, et la hausse des coûts de l'énergie. A noter que l'agglomération vichyssoise se distingue par la forte densité d'équipements aqualudiques, avec un nombre de piscines par habitant très supérieur à la moyenne, et la difficulté de supprimer certains équipements vieillissants quand ils sont implantés sur le territoire de communes périphériques.

Tableau n° 6 : Dépenses à caractère général, Vichy Communauté, budget principal, 2019-2023

<i>En €</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Total</i>	2 875 144	2 456 775	2 461 334	2 787 480	3 897 650
<i>Dont énergie (piscines)</i>	201 113	200 000	287 495	324 743	1 123 834

Source : commune, retraitement CRC

¹³ Le coût d'accueil de la flamme olympique pour le territoire est de 180 000 €, d'après le maire de Vichy (La Montagne 17 avril 2024).

3.2.1.2 Les subventions

De 2019 à 2023, le montant des subventions versées aux associations sportives, aux clubs ainsi qu'en soutien à certains événements, tels que le championnat mondial de ski nautique de vitesse en 2019, a crû de 18 % de 532 k€ à 629 k€. Cette progression a principalement bénéficié au club de basket professionnel¹⁴ (+ 55 k€) et à la ligue nationale de boule (+ 25 k€).

En 2023, le basket professionnel bénéficie de près de la moitié des subventions (310 k€), devançant la société des courses, qui exploite l'hippodrome et absorbe près du quart des subventions (150 k€), la natation (35 k€) puis le tennis (15,5 k€). Le soutien accordé par la ville et l'agglomération au basket professionnel s'est renforcé depuis 2022, en conséquence du désengagement de Clermont-Métropole. L'agglomération de Vichy subventionne une trentaine d'autres structures sportives.

Le soutien, important, accordé au basket professionnel et à la société des courses de l'hippodrome contribue à l'attractivité et au rayonnement de l'agglomération de Vichy. Pour sa part, le sport amateur est plus modestement représenté dans la distribution des subventions de l'intercommunalité.

3.2.1.3 Les avantages en nature

La communauté d'agglomération met gratuitement ses installations sportives à disposition d'une dizaine d'associations et entités¹⁵ ; la valorisation de ces mises à disposition est estimée par l'EPCI à 250 k€ l'an, soit un avantage en nature représentant 40 % du montant de subventions allouées.

3.2.2 **Les dépenses d'investissement**

Sur la période 2019-2023, les dépenses d'investissement de l'agglomération se sont montées à près de 161 M€ ; 21 % en ont été consacrés aux équipements sportifs (34,2 M€). L'effort d'équipement a bénéficié essentiellement au parc omnisports Pierre Coulon (21,75 M€) dont le double gymnase (9,2 M€), au plateau sportif de la Boucle des Isles (5 M€), à l'acquisition et la rénovation du club de tennis (2,8 M€), au stade équestre (988 k€), et au stade aquatique (750 k€). Selon les informations et éléments de contexte apportés par les services communautaires, un violent orage de grêle survenu en juin 2022¹⁶, ayant endommagé plusieurs équipements (gymnases, boulodromes...), a induit un surcroît de tension sur les créneaux d'occupation de plusieurs sites, et entraîné un surcoût en termes de travaux d'intervention et de rénovation. La collectivité a également saisi l'occasion d'une mise aux normes opportune des installations.

La politique d'investissement poursuivie fait apparaître un équilibre entre d'une part, une volonté d'attractivité du territoire pour le sport de haut niveau et de compétition, et d'autre

¹⁴ Jeanne d'Arc Vichy-Clermont Métropole.

¹⁵ Les clubs de, tennis suite à l'achat par l'EPCI des terrains et espace du site en 2019, triathlon, natation, plongée, le lycée privé d'enseignement supérieur de Vichy, le Collège Saint-Dominique, le SDIS.

¹⁶ <https://www.ville-vichy.fr/uploads/presse/2022-vi-cp-degats-orages-grelemaj-7-06.pdf>

part, le développement et la modernisation des infrastructures sportives dans l'optique d'un accès du plus grand nombre au quotidien, tout en préservant l'héritage historique de clubs sportifs mono-activité.

**Tableau n° 7 : Dépenses d'investissement sportives, Vichy Communauté
Budget principal, 2019-2023**

<i>En €</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Total Parc omnisports</i>	572 444	1 389 468	2 513 269	9 985 660	7 291 817
<i>Dont double gymnase</i>			429 473	6 396 114	2 380 628
<i>Dont bâtiments et tennis couverts</i>	456 616	1 239 100	1 715 650	212 608	398 341
<i>Dont voirie</i>	6 222		43 176	1 241 722	1 416 521
<i>Dont pôle athlétisme</i>				729 926	1 211 015
<i>Dont vestiaires pro rotonde</i>				1 282 989	559 939
<i>Dont espaces verts</i>	105 592	150 369	324 971	91 355	346 290
<i>Dont Palais des sports</i>	4 014			30 945	979 083
<i>Acquisition et réhabilitation club de tennis</i>	409 655	524 022	284 296	586 392	993 529
<i>Boucle des Iles</i>	756 743	1 700 253	1 301 318	494 905	753 926
<i>Stade équestre</i>	66 076	745 381	4 500	33 460	138 105
<i>Stade aquatique</i>	186 987	145 472	123 908	85 161	207 931
<i>Subvention Hippodrome</i>	134 000	176 000	190 000	110 000	18 000
<i>Boulodromes</i>			3 600		590 201
<i>Aménagement parcours</i>	13 620	30 733	107 598	57 542	129 053
<i>Piscines¹⁷</i>	70 148	72 354	74 266	19 550	62 283

¹⁷ St-Germain-des-Fosses, Mayet, Cusset et Saint-Yorre.

<i>En €</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<i>JO 2024</i>	9 989	1 006			269 022
<i>Bâtiment trail</i>			165 010	78 513	6 102
<i>Sites escalade</i>	176 062	14 187		14 200	15 300
<i>Divers</i>	7 546	88 061	16 013	38 571	46 984
<i>Global games</i>				6 056	67 795
<i>Total général</i>	2 403 268	4 886 937	4 783 779	11 510 011	10 590 048

Source : EPCI, retraitement CRC

S'agissant du projet phare de rénovation du parc omnisports, le document de présentation daté de juin 2023 fait ressortir un montant de travaux de 19,52 M€ (TTC) - sur une période d'exécution non précisée - financé par mobilisation du soutien de plusieurs collectivités publiques :

- la région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 12,2 M€, dont 9,32 M€ pour le double gymnase ;

- le département pour 1,12 M€ ;

- l'Etat par les attributions au titre du FCTVA, pour 1,1 M€ ;

- la commune de Vichy à hauteur de 0,8 M€ ;

- et pour le reste par l'agglomération, soit 5,1 M€.

Pour la rénovation des installations du sporting club du tennis, une enveloppe totale de 9,56 M€ est prévue, avec une période de réalisation de 16 mois ; les dépenses doivent être financées à hauteur de :

- 3,67 M€ par l'agglomération ;

- 4 M€ par le département ;

- 750 k€ par la Fédération française de tennis et la Ligue Auvergne – Rhône – Alpes ;

- 650 k€ par la région au titre du contrat Ambition Région ;

- 500 k€ par l'Etat (dotation de soutien à l'investissement Local).

3.3 Bilan des soutiens financiers

De 2019 à 2023, le montant cumulé des dépenses de fonctionnement exposées par la ville et l'agglomération de Vichy en faveur du sport a augmenté de 18 %, passant de 8,85 M€ à 10,4 M€. Sur la période, les subventions attribuées ont progressé de 8 %, atteignant 1,1 M€ en 2023 ; elles ont été complétées pour un montant quasiment équivalent d'avantages en nature procédant de la mise à disposition gratuite des équipements sportifs. Dans le même temps, le montant cumulé des dépenses d'investissement a triplé, passant de 4,13 M€ à 12,18 M€.

Tableau n° 8 : Bilan des soutiens financiers, Vichy et Vichy Communauté, 2019-2023

<i>En €</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	8 849 582	7 550 849	7 505 393	8 666 354	10 404 908
<i>dont subventions</i>	1 013 070	925 620	845 550	1 038 060	1 092 550
<i>Dépenses d'investissement</i>	4 131 168	6 638 490	6 853 701	14 050 727	12 179 220

Source : commune, EPCI, retraitement CRC

En 2023, les principaux bénéficiaires des soutiens alloués par la ville et l'agglomération -sous la forme de subventions et d'avantages en nature- sont le basket professionnel, le rugby, la société des courses, la natation et l'athlétisme.

Tableau n° 9 : Bilan des soutiens financiers par bénéficiaire, Vichy et Vichy Communauté, 2023

<i>Bénéficiaire</i>	Subventions	Avantages en nature	TOTAL
<i>Basket professionnel</i>	515 000	-	515 000
<i>Rugby</i>	112 000	102 400	214 400
<i>Société des courses</i>	150 000	-	150 000
<i>Natation</i>	35 000	92 430	127 430
<i>Athlétisme</i>	10 000	107 014	117 014
<i>Football</i>	45 000	71 748	116 748
<i>Aviron</i>	65 600	47 522	113 122
<i>Triathlon</i>	10 000	75 525	85 525
<i>Danse</i>	-	56 592	56 592
<i>Nautisme</i>	16 500	32 000	48 500
<i>Collège Saint-Dominique</i>	-	42 817	42 817
<i>Boules</i>	27 000	13 200	40 200
<i>Tennis de table</i>	1 500	38 160	39 660
<i>Handball</i>	4 500	32 065	36 565

Bénéficiaire	Subventions	Avantages en nature	TOTAL
Plongée	-	32 187	32 187
Canoé kayak	-	29 600	29 600
Escrime	-	26 712	26 712
Escalade	-	23 513	23 513
Tir à l'arc	-	22 074	22 074
Basket amateur	9 000	11 419	20 419
Tennis	15 500	Non estimés	15 500

Source : commune, EPCI, retraitement CRC

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

De 2019 à 2023, la commune et l'agglomération de Vichy ont apporté un soutien financier croissant à la pratique du sport, en termes de dépenses de fonctionnement et d'investissement respectivement portées de 8,85 M€ à 10,4 M€, et de 4,13 M€ à 12,18 M€. En 2023, près de 1,1 M€ de subventions ont été allouées aux diverses structures sportives, auxquelles il convient d'ajouter un montant équivalent de valorisation des avantages en nature retirés de la mise à disposition gratuite des équipements sportifs.

Cet effort contributif s'inscrit dans une stratégie de soutien à la pratique sportive d'amateurs, de compétition ou professionnelle, participant à l'attractivité du territoire. Cette stratégie de soutien, diversifiée, bénéficie à l'ensemble des habitants, sans distinction d'âge.

4 L'ACCÈS DES JEUNES AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Il convient de rappeler ici que le contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale, menée de concert entre chambres de la Cour et chambres régionales des comptes, sur l'accès au sport des jeunes de 15 à 25 ans.

4.1 Le partage des infrastructures sportives entre les publics scolaires et les associations

La plupart des 18 établissements scolaires de Vichy utilisent les équipements sportifs communaux situés à proximité. Certains utilisent également les espaces extérieurs tels que les parcs du bord de l'Allier. D'autres disposent de leurs propres équipements, un plateau sportif dans la cour d'école ou une salle dédiée dans certaines écoles primaires, un gymnase

(collèges des Célestins¹⁸ et Saint Dominique), une salle multisports, une structure artificielle d'escalade et un terrain de basket (collège Saint Dominique).

L'occupation des équipements est partagée entre d'une part, les publics scolaires et les étudiants en journée, et d'autre part, les associations sportives en soirée, le samedi et le dimanche.

Il en est ainsi des installations du gymnase Jules Ferry, utilisées de 8 heures à 17 heures, par les élèves du collège du même nom situé à 200 m, puis jusqu'à 22 heures 30 en semaine, et le samedi jusqu'à 22 heures 30, par les clubs de handball, d'escalade, de gymnastique, de rugby et de tir à l'arc. Durant les congés d'été, l'équipement est occupé en continu par les stagiaires de 6 à 17 ans accueillis par l'organisme Sports Elite Jeunes.

Il en est de même pour le gymnase et le plateau sportif extérieur du « parc du soleil » utilisé en journée par plusieurs établissements situés à moins d'un kilomètre (école maternelle publique Sévigné-Lafaye ; école maternelle et élémentaire privée Jeanne d'Arc ; école de coiffure et de soins esthétiques ; filière universitaire STAPS). En soirée, il est utilisé pour les activités de gymnastique, tai-chi et karaté, le samedi matin pour le « baby hand », le samedi après-midi par diverses manifestations (assemblées générales d'associations, brocantes) et pendant les périodes de congés scolaires, par les jeunes de 3 à 17 ans du centre de loisirs de l'agglomération.

L'occupation du stade aquatique est partagée entre le public scolaire et étudiant, les associations, les usagers particuliers ; il offre de plus larges créneaux d'avril à octobre, période de plus forte fréquentation. L'utilisation est optimale, avec une ouverture de 7 heures à 22 heures en semaine, de 8 heures à 20 heures le samedi et de 8 heures à 13 heures le dimanche.

Il ressort, de l'ensemble des données collectées, un partage des équipements sportifs entre les différents publics plutôt fonctionnel et opérationnel.

4.2 La politique d'accès libre aux infrastructures sportives

Les équipements sportifs d'intérieur tels que les gymnases et les piscines ne sont pas en accès libre, pour des raisons évidentes de sécurité, de préservation et de conservation, de responsabilité et de contraintes de gestion.

Les installations sportives d'extérieur qui sont en libre accès, sont principalement situées dans le parc omnisports : ainsi des différents parcours (sportif, de course d'orientation, de disc golf), de l'espace vélo, des terrains de diverses disciplines (pétanque, boules lyonnaises, basket 3x3) et des 2 courts de tennis. Sont également en accès libre à Vichy les bords de l'Allier, la plage des Célestins avec les terrains de *beach-volley* et de basket à 3x3, les plateaux sportifs du quartier des Garêts, le terrain multisports du quartier des Ailes, ou encore la plaine de jeux de l'ancien stade annexe situé à Bellerive-sur-Allier.

L'aménagement des berges de l'Allier et le parcours de 6 km autour du plan d'eau permettent la pratique de la marche, de la course à pied, du roller et du vélo. Plusieurs itinéraires

¹⁸ Le gymnase et le plateau sportif du collège des Célestins, comme le collège, appartiennent au département de l'Allier.

cyclables sont proposés : un circuit relie Cusset à Bellerive (2,7 km), un autre Vichy au stade aquatique (9 km), et la voie verte « Via Allier » s'étend de Billy à Mariol (27 km).

La surveillance et les dispositifs de suivi des équipements en libre accès portent sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité, non sur leur niveau de fréquentation ou la qualité des publics. Pour différents motifs, dont celui de la mesure et de la connaissance de la fréquentation, la communauté d'agglomération travaille sur un projet de contrôle d'accès par badge des cours de tennis, qui sont actuellement en libre accès.

En conclusion, il ressort du contrôle que la fréquentation des infrastructures sportives, en accès libre, est peu suivie, non mesurée et par suite très largement inconnue.

4.3 La prise en compte des attentes spécifiques des jeunes dans les projets d'infrastructures sportives

Aux dires des services de l'intercommunalité, les projets relatifs aux équipements sportifs associent les responsables des clubs concernés. La prise en compte des besoins spécifiques des jeunes utilisateurs est variable selon les équipements.

A titre d'exemple, le récent projet de réhabilitation du *skatepark* du stade universitaire a été élaboré par le service des sports en concertation avec les jeunes dirigeants et animateurs du club de sport de glisse local, l'association Lalarue. De même, pour la construction des stades de football et de rugby de la Boucles des Isles ou la rénovation du sporting club de tennis, la communauté d'agglomération et la ville ont souhaité répondre en particulier aux besoins exprimés par les clubs fréquentant les équipements en question et comptant un nombre élevé de licenciés jeunes¹⁹.

L'unique équipement neuf financé par la commune de Vichy²⁰, mis en service sur les dix dernières années, est le terrain multisports situé en face du gymnase des Ailes, dans le quartier prioritaire de la politique de la ville Ailes/Porte Charmeil. Ouvert en juin 2019, il est équipé d'un système de réduction des nuisances sonores. Il permet la pratique du basket, du football, du football brésilien et du hand-ball, constituant un exemple d'équipement plus spécialement dédié à la pratique sportive des jeunes.

4.4 La fréquentation des installations sportives et les conflits d'usage sur les équipements en accès libre

4.4.1 La fréquentation

En semaine, certains équipements de l'agglomération tels que le parc omnisports, le stade aquatique et le boulodrome couvert s'avèrent très fréquentés, parce qu'accueillant le grand public, les licenciés de clubs, des sportifs en stage, ou encore des participants de quelque événement sportif. Le palais des sports, comme les terrains engazonnés de football et de rugby, sont utilisés la plupart des samedis et dimanches.

¹⁹ 500 licenciés en football, 230 en rugby et 330 en tennis.

²⁰ Coût total de 69 k€ dont une subvention de 15k€ de Vichy communauté.

Sans tendre à l'exhaustivité, le contrôle s'est intéressé à la fréquentation des équipements sportifs vichyssois d'importance. Il en ressort que de 2022 à 2023, la fréquentation du stade aquatique s'est tassée de 230 000 à 210 000 entrées, en conséquence de la baisse de la température de l'eau décidée dans le cadre des mesures d'économie d'énergie. Pour l'année 2023, la part des usagers mineurs (hors établissements scolaires) a pu être estimée par la chambre à 17 % du total des entrées, avec une part des enfants d'âge de primaire de 9 %, de celle des collégiens de quelque 3 %, et de celle des lycéens ne dépassant 1 %.

Les gymnases sont très sollicités en raison du grand nombre de clubs implantés sur Vichy et du développement de nouveaux sports d'intérieur (de combat, futsal, roller, rugby...).

En particulier, les gymnases Jules Ferry et des Ailes²¹, le parc du Soleil, les dojos des gymnases des Célestins et Belin²², la salle de danse et de gymnastique du complexe de la Mutualité et le terrain d'honneur du stade Louis Darragon sont considérés comme sur-fréquentés. Ils présentent la particularité d'être tout à la fois multi-activités, faciles d'accès car situés en centre-ville, et à proximité des écoles. Selon l'EPCI, la création des terrains synthétiques de football sur le site de la Boucle des Isles, demandant moins d'entretien que ceux enherbés, a permis d'augmenter le nombre de créneaux disponibles.

A contrario, plusieurs équipements sont considérés comme sous-utilisés, car souffrant d'une destination à mono-activité : ainsi des salles d'armes du parc omnisports, ou du tennis de table du gymnase des Célestins. En vue d'optimiser l'utilisation des installations, la direction des sports noue des échanges réguliers avec les associations sportives. L'agrandissement du gymnase des Ailes doit ainsi permettre d'accueillir des activités qui se tiennent actuellement dans la salle de boxe du gymnase de la rue de Venise.

4.4.2 Les conflits d'usage

Les équipements en accès libre ne font pas apparaître de conflits d'usage. Pour prévenir d'éventuelles nuisances sonores causées aux habitants du quartier des Ailes, le terrain multisports a été construit face au gymnase, dans une zone sans logement mais facilement accessible pour les usagers, plutôt qu'au pied des résidences de logements collectifs. Il est également prévu de construire de nouveaux équipements extérieurs au boulodrome, très fréquenté, dans le cadre du projet « Vichy Lac » dont la réalisation est prévue pour 2029.

4.5 L'accessibilité des équipements sportifs aux personnes en situation de handicap

L'accessibilité des équipements sportifs aux personnes en situation de handicap est présentée comme une priorité pour Vichy et l'agglomération. De fait, la plupart des installations sportives sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dans le respect des obligations résultant, pour les collectivités locales, de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des

²¹ Non utilisable à ce jour, suite au violent orage de grêle du 4 juin 2022, répartition des usagers sur d'autres sites.

²² Idem.

personnes handicapées, la commune de Vichy a élaboré et mis en œuvre un programme pluriannuel de mise aux normes définissant la nature, le coût et les travaux nécessaires à la mise en accessibilité des locaux. A titre d'exemple, le centre international de séjour, implanté dans l'enceinte du parc omnisports a récemment fait l'objet de travaux de rénovation et de mise en accessibilité²³.

Reconnue pour sa politique active d'accessibilité de ses équipements, la ville de Vichy accueille régulièrement des événements sportifs pour les personnes en situation de handicap : le championnat du monde de ski nautique handi en 2009 ; les championnats d'Europe de tir à l'arc handi en 2010 ; différents stages d'équipes nationales handisports ; la compétition de sport adapté *global games* en 2023. En octobre 2020, Vichy a été retenue comme centre de préparation aux jeux olympiques pour 35 disciplines, dont 15 paralympiques, et hébergera 26 délégations françaises et étrangères, dont 11 paralympiques. Elle accueillera également la flamme paralympique, le 26 août 2024.

Enfin, dans le cadre du contrat local de santé, Vichy Communauté organise des initiations gratuites à l'escrime, en partenariat avec un maître d'armes et entraîneur d'escrime sportive et handisport, avec l'objectif de valoriser l'activité physique adaptée qui peut se pratiquer « partout » et « par tous ». Ces initiations sont accessibles dès 8 ans, en particulier aux personnes en situation de handicap.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Solidement organisée et largement développée, la mutualisation des équipements sportifs de la ville et de l'agglomération, entre publics scolaires et associations, permet un large accès des jeunes, quel que soit leur âge. Si la pratique sportive en accès libre est ouverte sur une quinzaine de sites, le niveau exact de fréquentation et le profil des utilisateurs ne sont pas suivis.

Plusieurs infrastructures sportives ont été réalisées plus spécifiquement à destination des jeunes, sans distinction d'âge. L'accessibilité des personnes en situation de handicap aux équipements sportifs, leur pratique du sport à haut-niveau ou d'une activité physique au quotidien occupent une place importante dans la politique sportive de Vichy et de Vichy communauté.

²³ 110 chambres (soit 256 lits), dont 13 chambres (dont 12 récemment rénovées) accessibles aux PMR (soit 48 lits).

5 LE SOUTIEN FINANCIER DE LA VILLE ET L'AGGLOMÉRATION A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES

5.1 La conditionnalité des subventions aux activités en faveur de la jeunesse

La commune ainsi que la communauté d'agglomération de Vichy insèrent, dans certaines de leurs conventions conclues avec les structures sportives, des conditions relatives à l'accès des jeunes au sport. Ils incitent les clubs les plus importants en nombre de licenciés, et dont les effectifs et l'encadrement le permettent, à agir auprès des établissements scolaires - écoles et collèges et établissements d'enseignement supérieur, plus rarement les lycées, pour promouvoir la pratique sportive du débutant jusqu'au niveau compétition. De tels objectifs ont été fixés à cinq partenaires, les clubs d'aviron, de basket professionnel, de football et de rugby, ainsi que la société des courses. La chambre a examiné les relations tissées avec les clubs et associations précités, à l'exception de la société des courses (hors champ de l'enquête).

5.1.1 L'aviron

La convention d'objectifs de 2022, conclue entre la commune et le club d'aviron de Vichy créé en 1892, fixe une quinzaine d'objectifs, dont cinq concernant la jeunesse au titre de la diversité des publics (dont les femmes et les personnes en situation de handicap), du sport de haut niveau, des actions auprès des écoles et des collèges, ou encore des échanges sportifs européens. Elle prévoit une évaluation, formelle, par la voie de compte-rendu qualitatif (article 4-2) qui n'a pas été produit, la ville se satisfaisant, à tort, du bilan annuel de l'assemblée générale du club.

Les conventions assignent des objectifs généraux au club signataire, mais ne contiennent ni cibles ni indicateurs de suivi. Les données de réalisation (cf. tableau infra) répondent dans l'ensemble aux objectifs contractuels définis par la commune ; elles ne traitent cependant pas de la pratique sportive féminine.

**Tableau n° 10 : Objectifs et réalisations à destination des jeunes, club d'aviron, Vichy
Saison 2022-2023**

Objectifs	Réalisations 2023	Réalisations 2022
La collaboration avec les services de la ville pour le développement de la pratique à destination de publics divers (actions de quartiers, de découverte, étudiants)	Stages et initiations d'été pour les élèves d'écoles primaires à tarifs réduits ; un partenariat avec le CREPS pour l'accueil de 2 classes encadrées par les BP Aviron en formation) ; la participation au programme de la ville de Vichy "Sport ça me dit".	Organisation d'une journée « initiation portes ouvertes » pour 70 jeunes ; de stages d'été pour une trentaine de jeunes
Le développement de la pratique sportive féminine, le handisport	Absence de mention spécifique sur la pratique des jeunes femmes	

Objectifs	Réalisations 2023	Réalisations 2022
L'accès des jeunes issus du club au plus haut niveau	L'appui à l'organisation du championnat départemental UNSS indoor à St-Yorre ; 3 médaillés aux championnats de France	Organisation de 2 étapes du championnat national jeune, un « Ramathlon Challenge Vichy Communauté 2022 » pour 1 000 collégiens
Le développement des actions en milieu scolaire et le fonctionnement de la section sportive scolaire du collège	L'accueil sur 2 cycles scolaires de la section sport partagé du collège Maurice Constantin Weyer de Cusset dont la section d'enseignement général et professionnel adapté et des jeunes porteurs de handicap	Des animations sportives dans plusieurs collèges de l'agglomération, à Vichy (Saint Dominique, Jules Ferry), Saint-Yorre et Cusset (MCW, Saint-Joseph) ; travail avec la section sport aviron du collège Les Célestins (Vichy)
L'animation annuelle dans les écoles primaires de la ville	Diverses actions auprès de 5 classes de CM1/CM2 de l'agglomération (Séigné Lafaye, Jacques Laurent, st Germain des Fossés, Chassignol et Liandon) dans le cadre des projets "Vichy ville sportive" et « Terre de jeux 2024 », sous la forme d'ateliers d'une heure par classe et d'une sortie vélo à la découverte des infrastructures sportives, prolongés par un projet pédagogique consistant à élaborer un document à faire découvrir aux autres classes de l'école	Des animations sportives dans les classes de 6ème et 5ème
La participation à divers programmes d'échanges sportifs	Absence de mention	

Source : commune, EPCI, retraitement CRC

Il ressort du contrôle que les objectifs, poursuivis par la commune comme par le club, ciblent par priorité les jeunes âgés de 6 à 15 ans.

5.1.2 Le rugby

Les conventions en vigueur sur la période de contrôle couvrent les exercices 2018 à 2026. Liant la commune au racing club de Vichy rugby, elles comportent cinq objectifs visant les jeunes, sur une quinzaine d'objectifs assignés, au titre de la diversité des publics, du sport de haut niveau, des actions dans les écoles primaires, des manifestations grand public et des échanges sportifs européens. Elles fixent des objectifs en termes généraux, qui ne sont assortis d'aucune cible chiffrée ni indicateurs de suivi. Les bilans d'activité présentés en assemblées générales du club sont peu détaillés, et ne sont pas mis en regard des objectifs, ce qui ne facilite pas la comparaison entre objectifs et réalisations.

Au vu des données recueillies, les réalisations (cf. tableau infra) répondent aux objectifs assignés au club par la commune. En particulier, le club mène un ensemble d'actions à

destination des plus jeunes, en priorité aux enfants de 6 à 15 ans : ainsi des interventions auprès des élèves de sept écoles élémentaires, deux collèges et un institut médico éducatif de l'agglomération, ainsi que d'un collège et deux écoles primaires appartenant au réseau d'enseignement prioritaire de l'Education nationale (REP).

La stratégie du club repose en particulier sur une sensibilisation et un recrutement le plus tôt possible de jeunes licenciés, avec une section « baby rugby » de 25 licenciés de 3 à 5 ans, une section « école de rugby » de 80 licenciés de 6 à 12 ans et de diverses autres actions de promotion. De fait, les jeunes rugbymen pratiquent après 15 ans parce qu'ils ont souvent débuté tôt, dès 5 ans voire avant : une politique sportive, qui viserait par priorité les 15 à 25 ans aurait donc peu de chance d'être efficace.

Tableau n° 11 : Objectifs et réalisations à destination de la jeunesse, rugby, Vichy, 2022-2023

Objectifs	Réalisations 2022	Réalisations 2023
Le développement de la pratique à destination de différents publics notamment dans les quartiers prioritaires	Intervention au centre social René Barjavel (150 élèves), au collège Jules Ferry (10 élèves)	Intervention au collège Jules Ferry, à l'école primaire Sévigne et Lafaye (150 élèves), à l'école élémentaire Pierre Coulon (165 élèves)
L'organisation de manifestations sportives grand public et d'animations durant l'été	Tournoi rassemblant 16 clubs et 650 jeunes de 6-12 ans	Tournoi, semaine nationale des Ecoles de rugby, pas d'animations été
La poursuite des efforts d'accès des jeunes (issus du club) à des structures de haut niveau	Résultats sportifs sur le pôle jeunes U16 et U18	U16 et U19 évoluant en championnat régional, équipe senior en division fédérale 2
L'initiation et la sensibilisation à la pratique du rugby en milieu scolaire, soit une action annuelle dans les écoles primaires de Vichy	Intervention d'éducateurs diplômés dans 2 collèges, 1 école primaire, 1 IME, 1 centre social soit près de 335 enfants (300 6-10 ans, 35 11-15 ans)	Interventions dans 2 collèges, 7 écoles primaires dans un cycle rugby projet coupe du monde, soit près de 700 enfants (6-15 ans) ; les effectifs de l'école de rugby ont atteint 80 licenciés de 6-12 ans
La participation aux programmes d'échanges sportifs européens	Un échange franco-allemand pour des jeunes licenciés de 14 ans	Absence de mention

Source : commune, retraitements CRC

5.1.3 Le football

Pour le racing club de Vichy football, de mêmes objectifs que ceux assignés au club de rugby ont été fixés par la commune ; de semblables constats et observations peuvent être formulés quant aux stipulations de la convention et tenue des assemblées générales. Les données de réalisation (cf. tableau infra) rendent tout autant compte d'une satisfaction des objectifs poursuivis par la commune. Le club de football privilégie également les actions menées auprès des jeunes de 6 à 14, dont le nombre de licenciés atteint 215 licenciés en 2023. Il a en particulier développé des partenariats avec plusieurs collèges, et recense une cinquantaine de jeunes femmes parmi ses licenciés.

**Tableau n° 12 : Objectifs et réalisations à destination de la jeunesse, football, Vichy
Saison 2022-2024**

Objectifs	Réalisations 2022-2024
Le développement de la pratique à destination de différents publics notamment (actions de quartiers)	Le développement de la pratique auprès des jeunes filles, un partenariat avec le collège Jules Ferry
L'organisation de manifestations sportives grand public et d'animations durant l'été	Absence de mention
La poursuite des efforts d'accès des jeunes (issus du club) à des structures de haut niveau	Equipe A en 3 ^{ème} place en régional 1
L'initiation et la sensibilisation à la pratique du football en milieu scolaire, soit une action annuelle dans les écoles primaires de Vichy	Animation féminine hebdomadaire au collège des Célestins de Vichy, partenaire des sections sportives du collège Jules Ferry et du lycée Albert Londres
La participation au programme d'échanges sportifs européens	Absence de mention

Source : commune, retraitement CRC

5.1.4 Le basket professionnel

Pour le club de basket professionnel « Jeanne d'Arc Vichy-Clermont Métropole basket », dont la moyenne d'âge des joueurs est de 23 ans, la convention en cours est tripartite, liant le club à la communauté d'agglomération de Vichy Communauté et la commune de Vichy. Elle comporte notamment quatre objectifs d'intérêt général. La convention et les rapports d'activité souffrent des mêmes lacunes que précédemment observées : ils sont très peu détaillés, n'effectuent pas de rapprochement avec les objectifs fixés et ne permettent donc pas de s'assurer de leur respect, et ce alors que le club bénéficie d'un montant de quelque 515 k€ de subventions publiques pour la saison 2023/2024.

Dans l'ensemble, le club poursuit les objectifs qui lui sont assignés par la ville et l'EPCI. Les résultats sportifs du club, deuxième du classement du championnat « Pro B », constituent un facteur d'attractivité indéniable auprès des jeunes qui sont très nombreux dans le public qui assiste aux matchs. L'objectif d'un retour en championnat Pro A, quitté en 2011, demeure.

Tableau n° 13 : Objectifs et réalisations à destination de la jeunesse, basket professionnel, Vichy et Vichy Communauté, 2022-2024

Objectifs	Réalisations 2022-2024
La formation, le perfectionnement des jeunes sportifs, au sein du centre de formation, les liens avec équipe professionnelle, le soutien actif à l'insertion professionnelle	Le club gère un centre de formation de 24 joueurs -dont 7 sont issus de la région - pour les jeunes de haut-niveau, intégrant un projet double individuel scolaire et sportif, des entraînements, matchs, encadrement conseils des entraîneurs assurant le lien avec l'équipe professionnelle, divers partenariats avec sept établissements d'enseignement, une collaboration avec le CREPS et l'Etat

Objectifs	Réalisations 2022-2024
L'animation, la cohésion sociale (permettre à des groupes d'enfants et de jeunes d'assister à des entraînements), faire participer joueurs à toutes opérations pédagogiques et sociales mises en place par les collectivités (centre de loisirs, écoles, collèges, centre sociaux), mise à disposition des 60 places gratuites par match de championnat professionnel aux jeunes de l'agglomération	Il permet à des groupes d'enfants et de jeunes d'assister à des entraînements -interventions dans un douzaine d'écoles de l'agglomération (200 enfants), dans le cadre du projet « basket école » et dans les classes basket des collèges (Vichy, Cusset, Bellerive) -journée de découverte pour les jeunes des centres sociaux de l'agglomération -partenariat avec les jeunes de la préparation militaire Marne (invitation, découverte) -offre de 60 places gratuites par match aux jeunes de l'agglomération -collecte de cadeaux pour les enfants du secours populaire
L'insertion (parrainage asso handicap, invitations)	Intégration de bénévoles en situation de handicap et animation découverte, appui logistique aux équipes de sport adapté, partenariat avec l'académie Philippe Croizon
Une politique tarifaire attractive pour l'accès de toutes les catégories sociales	Tarif réduit (7-12 €) pour les mineurs, licenciés et personnes en situation de handicap, plein tarif (10-15 €) -accueil de groupes de jeunes (licenciés, non licenciés, étudiants apprenant le français), à tarifs réduits -invitation de jeunes de l'internat et de l'AS du lycée Valéry Larbaud Cusset

Source : commune, retraitement CRC

5.2 Les participations financières et la politique tarifaire

La commune et la communauté d'agglomération n'octroient pas de participations financières en soutien au coût des licences. Le nombre de jeunes, parmi les bénéficiaires du dispositif généraliste « pass'agglo », est inconnu. Le dispositif du pass'sport n'est pas conçu comme une aide financière à la souscription de licences, mais permet d'accéder à des séances d'initiation au sport durant l'été. Ni la ville ni l'EPCI ne participent financièrement à l'acquisition d'équipements sportifs individuels.

⇒ Les tarifs du stade aquatique communautaire

Au stade aquatique de Vichy Communauté, la tarification la plus basse ne concerne que les jeunes de moins de 17 ans alors qu'à Moulins, elle inclut également les étudiants. Elle est également plus élevée à Vichy, qu'à Moulins et Montluçon. De même, les tarifs réduits qui bénéficient notamment aux personnes en situation de handicap, et les tarifs « famille » se révèlent supérieurs à Vichy à ceux pratiqués dans les deux autres principaux centres aqualudiques du département de l'Allier.

Tableau n° 14 : Tarification des centres aqualudiques, Allier, 2024

<i>Tarifs</i>	Enfants, étudiants (1 entrée)	Enfants, étudiants (10 entrées)	Réduit (1 entrée)	Réduit (10 entrées)	Famille (4 personnes)	Gratuit
<i>Centre aqualudique l'Ovive (Moulins)</i>	2,80 € ²⁴	23 €	3,60 € ²⁵	29 €	8 €	< 4 ans
<i>Stade aquatique (Vichy communauté)</i>	3,30 € ²⁶	28 €	4,10 € ²⁷	32,40 €	13,70 €	< 3 ans
<i>Centre aqualudique de la Loue (Montluçon)</i>	2,30 € ²⁸	18 €	3,30 € ²⁹	25 €	8,30 €	< 3 ans

Source : site internet des piscines, retraitement CRC

5.3 Les dispositifs spécifiques

5.3.1 En faveur des publics en surpoids ou éloignés du sport

Le Contrat local de santé 2019-2022 de l'agglomération, élaboré en complémentarité et articulé avec le projet régional de santé, les projets de territoires de l'EPCI (contrat de ville) ainsi que les orientations de l'Education nationale, comportait six axes dont plusieurs pouvant intéresser le sport et les jeunes :

- un axe « promouvoir un environnement et un cadre de vie favorable à la santé », dont un objectif stratégique « favoriser les modes de déplacements doux et inciter à l'activité physique et sportive » décliné en objectifs opérationnels (pistes cyclables, chemins de randonnée, parcours de santé et de stations fitness extérieures) ;

- un axe « rendre le citoyen acteur de sa santé », dont un objectif stratégique « mettre en place un parcours de santé pour les enfants et les adolescents », décliné en objectifs opérationnels visant à « promouvoir l'activité physique et sportive des plus jeunes dans le cadre de l'ensemble des manifestations organisées à l'occasion des Jeux olympiques 2024 ». Plusieurs actions ont été menées dans ce cadre (cf. annexe n°5).

De tels programmes s'intègrent dans le champ de compétences légal des communes et communautés d'agglomération intéressant l'enfance et la petite enfance, qui ciblent par priorité les moins de 12 ans.

²⁴ Etudiants, lycéens, apprentis (16-30 ans).

²⁵ Retraite, > 60 ans, carte MDPH, bénéficiaire RSA, demandeur emploi.

²⁶ 3-17 ans.

²⁷ Etudiant, demandeur d'emploi, handicapé, > 65 ans.

²⁸ 3-17 ans.

²⁹ Etudiant, demandeur d'emploi, handicap.

Pour sa part, le contrat de ville 2015-2020, couvrant les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Vichy et de Cusset, comporte plusieurs axes traitant du développement des activités sportives sans cibler de tranches d'âge particulières :

-l'axe « santé » fixe un objectif de « favoriser la pratique sportive à décliner en actions opérationnelles » ;

-l'axe « espaces extérieurs et de loisirs » contient une orientation stratégique, consistant à « créer, réaménager, rénover des espaces extérieurs et de loisirs (aires de jeux, dont quartier des Ailes) » ;

-l'axe « équipements publics et associatifs » contient une orientation stratégique visant à « développer, réhabiliter des équipements polyvalents de proximité » notamment dédiés aux sportifs (identifier les lieux propices au développement et à l'animation du quartier, les rénover pour les adapter en vue d'une appropriation des habitants, créer un équipement d'agglomération) ».

A ce titre, le gymnase des Ailes qui est situé dans le quartier prioritaire Ailes/Port Charmeil doit faire l'objet de travaux d'accessibilité et d'extension par la commune d'un montant prévisionnel de 3,2 M€, d'ici 2026. De même, un city-parc basket/football a été construit en 2019 en face du même gymnase.

La chambre note l'importance des moyens mobilisés pour faciliter l'accès des publics éloignés de l'activité sportive, pour des raisons de santé ou socio-économiques. Pour autant, les effets réels sur la réduction des inégalités d'accès au sport, pour ces publics, demeurent encore mal appréciés et plus difficiles encore à évaluer exactement.

5.3.2 En faveur du handicap

En 2023, Vichy Communauté s'est engagée en partenariat avec le Comité paralympique et sportif français dans le dispositif « club inclusif », consistant en une formation de 8 jours pour l'accueil de sportifs handicapés physiquement, mentalement ou déficients, dispensée par les comités départementaux handisport et de sport adapté. Une dizaine de clubs³⁰ de la place de Vichy a suivi ce programme.

Le bilan du dispositif et des initiatives développées par les clubs impliqués affiche un renforcement de l'équipe de basket adapté, la création d'un créneau de sport adapté malgré des difficultés de communication et de recrutement (badminton), un accueil en inclusion et la consolidation des collaborations avec les établissements sociaux et médico-sociaux (gymnastique), la formation d'entraîneurs et la création d'un créneau de volley assis, malgré un nombre limité de créneaux disponibles (volley-ball), des besoins en termes de communication, de recrutement et d'infrastructures. Trois clubs sportifs généralistes proposent une offre de sport adapté sur l'agglomération, le club de basket amateur, le Tennis Club Creuziérois et le RCV Athlétisme.

La chambre souligne la stratégie et l'implication menées conjointement par l'agglomération et la commune de Vichy, en vue de faciliter et développer la pratique du sport

³⁰ Badminton, basket professionnel, gymnastique, taekwondo, sport-boule, volley-ball, athlétisme, tennis, natation synchronisée.

des personnes handicapées, même si à ce jour, seulement trois clubs sportifs généralistes -sur près de 90 - proposent une offre pérenne et adaptée au public handicapé sur l'agglomération vichyssoise.

5.3.3 En faveur des publics en situation de précarité

La commune de Vichy a soutenu le dispositif "Trace ta route" conçu par la Mission locale à destination des jeunes en situation de précarité, mettant à disposition régulièrement et gratuitement plusieurs équipements sportifs. Au cours de l'année scolaire 2022-2023, ce dispositif a bénéficié à 49 jeunes mineurs. Il consiste en un parcours d'accompagnement de 7 semaines, destiné aux mineurs particulièrement éloignés d'une démarche d'insertion professionnelle. Il constitue la première étape vers la définition d'un projet professionnel, offrant à 12 jeunes par session des ateliers multidisciplinaires sur la confiance en soi, sur le sport, sur la santé et sur les techniques de recherche d'emploi ou de stages.

La ville a indiqué avoir par ailleurs apporté son soutien technique à la Mission locale, pour l'aider à constituer un dossier « Impact 2024 » ayant pour objectif « *d'impulser la dynamique des Jeux partout en France, de favoriser l'éducation par le sport et de permettre à la génération 2024 d'être plus sportive* ».

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'octroi de subventions, sous condition de mener des activités en faveur de la jeunesse, concerne un petit nombre d'associations de la place de Vichy. Les actions mises en œuvre à ce titre par les structures bénéficiaires ciblent par priorité la tranche d'âge de 6 à 15 ans.

Le soutien à la pratique des jeunes, en surpoids ou éloignés du sport, ou en situation de précarité, ou présentant des problèmes de santé ou de sédentarité, relève de compétences partagées et de dispositifs pluriannuels associant de multiples acteurs publics et privés dans lesquels le sport est au service d'objectifs de santé ou de réinsertion, dont les effets sont difficiles à mesurer et l'évaluation des effets d'autant plus complexe. Et en définitive, malgré les efforts conjoints de la commune et de l'agglomération, très peu d'associations sportives généralistes proposent un accès organisé et structuré pour les personnes en situation de handicap.

6 LE SOUTIEN DES ASSOCIATIONS À LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES

6.1 Présentation générale

Encadré n°2 : Questionnaire aux associations sportives de Vichy
--

En complément des informations collectées auprès des collectivités locales, l'enquête s'est attachée à apprécier l'importance et la nature du soutien apporté par associations et clubs

à la pratique sportive des jeunes. Pour ce faire, un questionnaire complet de 81 questions a été adressé en février et mars 2024 aux 89 associations implantées à Vichy, en vue de connaître sur la période 2023/2024 leur politique d'accès au sport en faveur des jeunes de 15 à 25 ans, le nombre de leur licenciés, leur situation financière, le prix des licences, les conditions d'accès aux équipements. Les réponses, peu nombreuses et souvent lacunaires, apportées spontanément au questionnaire ont été complétées par la revue des conventions conclues avec la ville et/ou l'EPCI, ainsi que les enseignements des rapports d'activité annuels et des procès-verbaux d'assemblées générales. 41 structures ont répondu, dont 30 par des réponses de bonne tenue, exploitables dans le cadre de l'enquête (34 %). Les associations ayant donné suite au questionnaire fédèrent un total de 3 478 licenciés, soit 70 % du nombre total de licenciés estimé.

Le nombre total de licenciés dans les clubs sportifs de Vichy peut être estimé à plus de 5 000. Le nombre de licenciés âgés de 15 à 25 ans atteint 1 356 (27 %) ; il se répartit entre les jeunes hommes (782 licenciés, 16 %) et les jeunes femmes (574, 11 %). La ville compte près de 90 clubs, l'EPCI près de 250.

Sur la saison 2023/2024, le nombre de licenciés apparaît en hausse, en particulier dans 5 clubs interrogés (athlétisme, basket amateur, football, volley-ball, triathlon). Pour les licenciés âgés de 15 à 25 ans, le bilan est contrasté : 5 clubs seulement ont connu une progression (basket, sports nautiques, rugby, golf, tennis), seuls le tennis et les sports nautiques ont enregistré une croissance des effectifs de jeunes femmes licenciées dans la tranche d'âge de 15 à 25 ans.

Selon l'EPCI, les clubs de Vichy comptent un nombre élevé, mais inconnu, d'adhérents ne résidant pas à Vichy.

Les principaux freins au développement des clubs, indiqués dans les réponses, tiennent au manque de bénévoles ou de coach, au défaut d'installations (triathlon, basket, tennis, rugby à 7 en fauteuil, vol planeur, volley-ball, handball, gymnastique d'entretien pour adultes, arts martiaux), au désintérêt pour la discipline (cyclisme, taekwondo, golf, futsal, sports mécaniques, boule lyonnaise, association sportive du collège des Célestins, multisports), au coût de la discipline pratiquée et à l'éloignement du centre-ville.

Les clubs sportifs font apparaître une forte hétérogénéité au regard de leurs effectifs de licenciés, de quelques dizaines pour le taekwondo à près de 400 pour l'athlétisme, ou en termes du budget, de moins de 10 k€ pour les plus petits à 750 k€ pour le football (dont 50 k€ de cotisations et 400 k€ au titre du bénévolat, valorisés en recettes et en dépenses), 500 k€ pour le rugby (dont 124 k€ de cotisations) et 184 k€ pour la natation. Plusieurs clubs comptent une équipe fanion de niveau national chez les hommes -triathlon, basket, plongée, golf, aviron, sports mécaniques- et chez les femmes -triathlon, tennis, golf, aviron, sports mécaniques-.

Tableau n° 15 : Nombre de licenciés (hors basket professionnel), associations sportives de Vichy, 2023

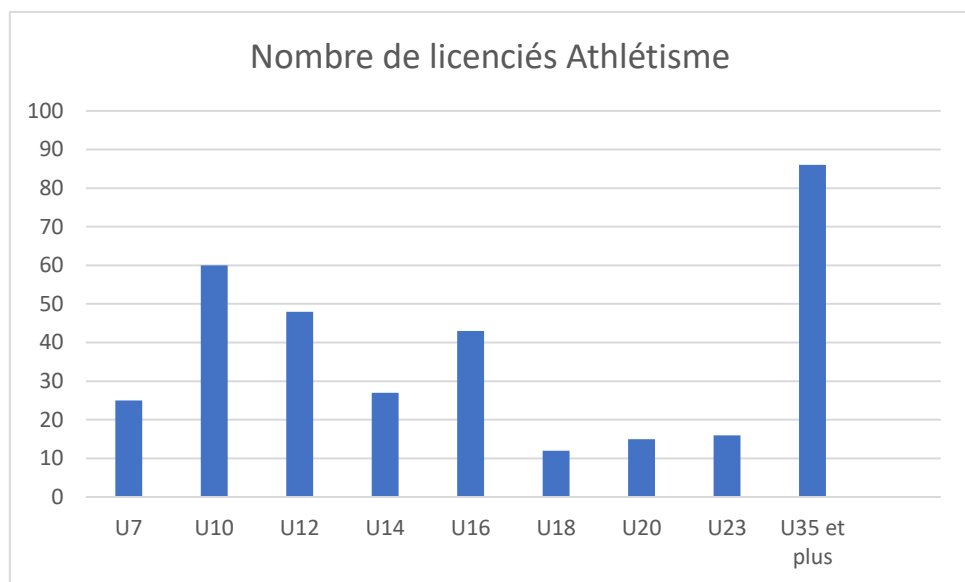
	Nombre total de licenciés	15-25 ans	%	Jeunes femmes 15-25 ans	%
<i>Ensemble des clubs</i>	4 998	1 346	27 %	570	11 %

	Nombre total de licenciés	15-25 ans	%	Jeunes femmes 15-25 ans	%
13 principaux clubs	3 469	1 163	34 %	449	13 %

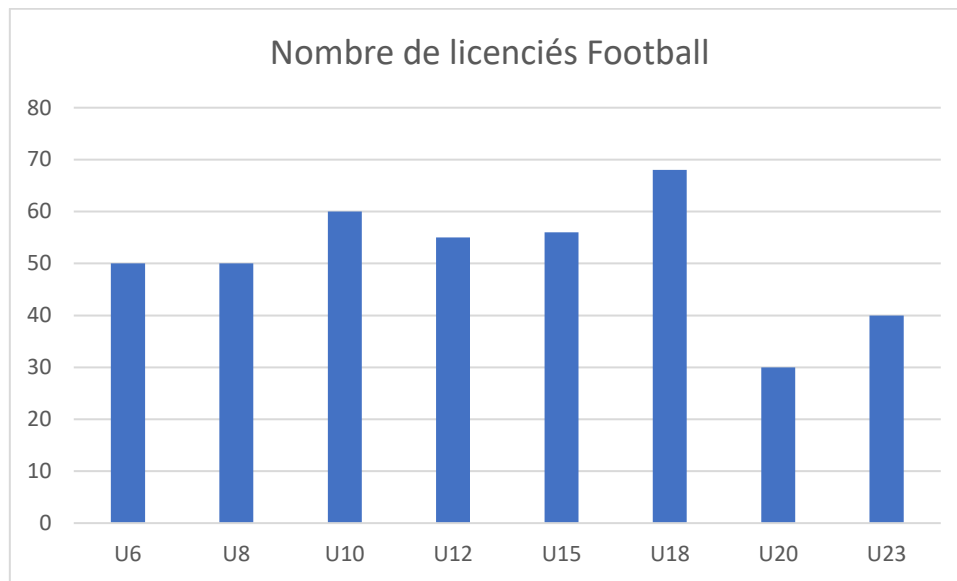
Source : commune, questionnaire CRC

A Vichy, la répartition du nombre de licenciés par tranches d'âge fait ressortir une baisse marquée à partir de 18 ans pour l'athlétisme, et après 18 ans pour le football. Ces deux exemples illustrent la baisse du nombre de licenciés observée généralement autour de 18 ans dans les clubs sportifs, en conséquence directe d'une mobilité géographique des jeunes sportifs pour suivre des études supérieures ou lors de leur entrée dans la vie active.

Graphique n° 2 : Nombre de licenciés par catégorie d'âge, club d'athlétisme, 2024



Source : assemblée générale 2023

Graphique n° 3 : Nombre de licenciés par catégorie d'âge, club de football, 2024

Source : dossier de présentation 2024, retraitement CRC

6.2 Les politiques générales en faveur des jeunes

Plusieurs associations ont recours à des jeunes à des postes d'encadrement (triathlon, basket, tennis de table, tennis, sports nautiques, gymnastique, aviron, volley-ball, handball, futsal, escrime athlétisme). Treize structures ont déclaré avoir bénéficié du « pass'sport » de la commune : ainsi du club de basket (80 licenciés de 10 à 17 ans), du triathlon et de l'athlétisme (25), de l'aviron et du volley-ball (17). Pour le club d'athlétisme, 20 % des jeunes de 10 à 17 ans ont bénéficié de ce dispositif.

Huit associations ont déclaré mener une politique spécifique en faveur de l'accès des jeunes de 15-25 ans ; pour le basket, le sport de boules, le tennis et les sports mécaniques, cette stratégie relève en particulier d'une politique affichée par la fédération nationale. Les clubs engagés emploient divers moyens pour toucher les jeunes, au nombre desquels les manifestations spécifiques (forums associations, journée dédiée) par priorité, les interventions dans les établissements scolaires, les communications et campagnes dans les médias et la presse quotidienne régionale, voire plus simplement les incitations et promotions relayées par le bouche à oreille.

Le club de triathlon a organisé une douzaine d'interventions de découverte dans quatre écoles. Pour la 7^{ème} année consécutive, il a mis en place deux stages d'apprentissage à la natation proposés par le ministère des sports, et organisé quatre semaines de camp d'été avec 76 participants.

Le prix des licences annuelles (hors assurance et hors équipement personnel) s'établit à 60 € pour la natation et le volley-ball, à 210 € pour le triathlon, à 180 € pour l'athlétisme, le basket amateur et le judo, à 150 € pour le tennis, le football et le rugby, à 200 € pour l'aviron. De l'avis du maire de Vichy, les jeunes adhèrent de moins en moins au désir d'une pratique d'un même sport tout au long de l'année, constat qui pourrait inciter les clubs à proposer des licences multisports.

Le prix des licences peut constituer l'un des éléments freinant l'accès au sport pour certains publics. Il est probable qu'il incite une fraction des jeunes à pratiquer le sport hors clubs et hors associations, en pleine nature ou en libre accès.

6.3 Les actions en faveur des jeunes femmes

Plusieurs clubs comptent une part significative de femmes licenciées : ainsi de la gymnastique artistique féminine, de l'athlétisme, du volley-ball, du basket amateur et du triathlon ; certains comportent une équipe féminine (natation, tennis), voire plusieurs (basket amateur, volley-ball, football). Peu de clubs ont mis en œuvre des actions spécifiques en faveur des jeunes femmes, même si certains se félicitent de la croissance des effectifs de licenciées femmes (triathlon). Seuls six clubs -athlétisme, aviron, escalade, natation, triathlon et volley-ball- comptent une proportion de jeunes femmes de 15 à 25 ans qui est égale ou dépasse celle des jeunes hommes de même âge. Pour ces disciplines, très pratiquées sur Vichy, il n'est donc pas constaté d'inégalité d'accès venant pénaliser les jeunes femmes au bénéfice des jeunes.

Tableau n° 16 : Part des jeunes femmes licenciées 15-25 ans, associations sportives de Vichy, 2023

Associations	Nombre de licenciés	Dont 15-25 ans	%	Dont 15-25 ans femmes	%	Dont 15-25 ans hommes	%
Volley-ball	131	59	45 %	41	31 %	18	14 %
Athlétisme	400	180	45 %	100	25 %	80	20 %
Basket amateur	473	278	58 %	92	19 %	186	39 %
Natation	562	149	27 %	82	15 %	67	12 %
Triathlon	237	53	22 %	31	13 %	22	9 %
Football	500	200	40 %	50	10 %	150	30 %
Escalade	99	19	19 %	10	10 %	9	9 %
Aviron	165	29	17 %	14	8 %	15	9 %
Handball	100	31	31 %	8	8 %	23	23 %
Tennis	330	50	16 %	15	5 %	35	11 %
Judo	130	10	8 %	4	3 %	6	5 %
Club Nautique	112	15	14 %	2	2 %	13	12 %
Rugby	230	90	39 %	0	0 %	90	39 %

Source : associations communales, retraitement CRC

A titre d'exemple, le RC Vichy football a inscrit la féminisation du sport dans son projet associatif, avec la création d'un pôle « 100 % féminin » structuré, organisé avec des éducateurs et éducatrices. Si de 6 à 14 ans les jeunes filles peuvent jouer avec les garçons, l'objectif est de créer des équipes féminines dès le plus jeune âge. En 2022, il a créé une section féminine avec quelques licenciées, puis une équipe féminine en U15 de niveau départemental. A la saison 2023/2024, une seconde équipe féminine a été créée, qui évolue au niveau inter-district (Allier,

Puy-de-Dôme) en U18. En 2024, il compte près d'une cinquantaine de jeunes femmes licenciées. Enfin, il a engagé une démarche auprès du collège des Célestins de Vichy pour créer une animation féminine hebdomadaire, dans « *l'objectif de faire découvrir puis de licencier une vingtaine de jeunes femmes pour assurer la continuité du projet 100 % féminin* ».

6.4 Les actions en faveur du handicap

L'agglomération de Vichy compte six clubs affiliés à la Fédération française de sports adaptés, à Vichy (basket, athlétisme, tennis), à Bellerive-sur-Allier (association sportive aquarelle), à Cusset (Addapt'03, basket, badminton), à St-Germain-des-Fossés (tennis de table), et trois clubs affiliés à la Fédération française Handisport à Vichy (athlétisme, handisport Vichy ville agglomération) et à Bellerive-sur-Allier (cyclisme).

Tableau n° 17 : Bilan des actions menées par les clubs généralistes en faveur du handicap

Club	Actions
Athlétisme	Affiliation à 3 fédérations nationales (athlétisme, handisport, sport adapté) ; accueil d'athlètes portant différents handicaps, physique (debout, fauteuil manuel, fauteuil électrique) et sensoriel (déficient visuel) ; participation à divers championnats
Aviron	Accueils sur 2 cycles scolaires de la section sport partagé du collège MCA dont des jeunes porteurs de handicap
Basket amateur	Création d'une section sport adapté en septembre 2022 engagée dans le championnat régional
Tennis	Création d'une section sport adapté
Basket professionnel	Intégration de bénévoles, de séances d'animation et de découverte ; appui logistique aux équipes de sport adapté ; partenariat avec une académie ; tarifs réduits
Stade aquatique	Lieu d'entraînement du Pôle France para natation adaptée (23 nageurs, de 16 à 29 ans), basé au CREPS de Vichy, et de l'Académie Philippe Croizon, structure d'entraînement de haut niveau pour sportifs handicapés, hébergée au CREPS, qui a permis de former 27 nageurs depuis 2011 -dont Téo Curin, médaillé aux championnats du monde 2017 et 2019
Club nautique	Organisation de stages handi-voile de 3 jours pour 2 établissements de l'Allier et du Puy-de-Dôme pour 9 participants ; séances handi-voile avec l'association Handisport Vichy ville agglomération ; partenariat avec l'Institut médicoéducatif Nord de Chateaugay pour la mise en place d'un atelier nautique immersion en milieu préprofessionnel ; ensemble des activités accessibles et adaptées aux personnes handicapées, déficientes ou en incapacité ; label « sports handicaps »
Triathlon	Promotion, information dans un collège ; participation de 20 athlètes para triathlon au triathlon Bellerive 2023
Volley-ball	Formation club inclusif dans l'objectif de créer une section volley assis

Source : commune, EPCI, associations, retraitement CRC

La chambre note l'engagement de plusieurs clubs et associations de l'agglomération, développant un ensemble d'actions pour favoriser la pratique du sport auprès des populations souffrant de diverses formes de handicap.

6.5 L'accès aux équipements

La majorité des clubs considère que les équipements mis à disposition par la commune et l'EPCI sont dans l'ensemble facilement disponibles, plutôt en bon état, adaptés aux pratiques et à tous publics, en quantité suffisante, bien entretenus et facilement accessibles, appréciations des associations utilisatrices venant confirmer les constats effectués sur place par la chambre. Quelques associations ont cependant émis des observations critiques sur les équipements publics mis à leur disposition, synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 18 : Associations ayant émis un avis critique relatif à la qualité des équipements publics de l'agglomération, 2024

<i>Avis critique sur :</i>	Disponibilité	Etat	Adaptation aux pratiques	Adaptation à tous publics	Quantité	Entretien	Accessibilité
<i>Triathlon</i>	x			x	x		
<i>Rugby fauteuil</i>	x				x		
<i>Gymnastique adulte</i>	x	x	x	x	x	x	
<i>Volley-ball</i>	x			x	x		
<i>Handball</i>		x	x	x	x		x
<i>Sport-boules</i>		x		x		x	
<i>Basket</i>					x		
<i>Taekwondo</i>					x		

Source : questionnaire CRC

Plusieurs associations ont assorti leur appréciation de commentaires explicatifs et justificatifs : l'avis plus réservé peut tenir à la durée d'exécution de travaux (sports de boules, tennis) ; au matériel mis à la disposition des scolaires, parfois détérioré (tennis de table) ; aux créneaux horaires insuffisants, notamment pour accueillir les jeunes (rugby à 7 en fauteuil) ou les enfants de 6 à 10 ans (volley-ball) ; à la nécessité d'un meilleur entretien du plan d'eau - objets flottants, envasement...- (aviron) ; ou encore à un accès aux berges de proximité limité à pied et presque impossible aux handicapés (pêche au coup de compétition). De plus, par suite de l'épisode de grêle survenu en juin 2022, plusieurs clubs ont déploré un manque de gymnases, la réorientation sur un gymnase peu adapté à la pratique et à l'accueil du public (handball), ou fait valoir la nécessité de rénover une structure vétuste dotée de vestiaires trop exiguës (escrime).

Au nombre des suggestions émises, ressort le besoin de mises à disposition de lieux de stockage de matériel (rugby fauteuil, aikido) ou de personnel d'encadrement (sports boules). Plusieurs ciblent spécifiquement une meilleure prise en compte du handicap, en termes d'encadrement, de promotion (rugby à 7 en fauteuil, pour valides et non valides), d'accès à certains espaces publics tels que les berges de proximité (pêche au coup de compétition), et d'équipements accessibles (volley-ball).

Ces attentes des associations utilisatrices rencontrent les préoccupations de la ville et de l'agglomération, avec un accès plus aisé des équipements devant procéder du programme de travaux engagés sur le club de tennis et le gymnase des Alliés, en cours d'achèvement.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Au sein des clubs et associations sportifs de la commune de Vichy, soit près de 90 structures affichant plus de 5 000 licenciés, la proportion des jeunes femmes licenciées âgées de 15 à 25 ans (11 %) est significativement plus faible que celle des jeunes hommes (16 %), traduisant l'inégalité d'accès au sport au détriment des jeunes femmes. Cependant, les effectifs des jeunes femmes sont égaux, voire supérieurs à ceux des jeunes hommes, pour six associations de la place.

Une dizaine de clubs déclarent avoir une politique spécifique en faveur des jeunes de 15-25 ans, conformément parfois à la stratégie de leur fédération de rattachement.

Le prix des licences, qui peut être assez élevé, peut contribuer à entraver l'accès au sport de certains publics et constituer un facteur d'inégalité. Il n'est pas exclu qu'il incite une fraction de la jeunesse à privilégier la pratique du sport hors de tout encadrement en clubs ou associations, en pleine nature ou en libre accès, par essence plus délicate à mesurer quantitativement et analyser qualitativement.

Une majorité d'associations interrogées considèrent que l'accès aux équipements sportifs de la ville et de l'agglomération est relativement satisfaisant. Plusieurs constats critiques ont été cependant exprimés, que devrait tendre à corriger l'achèvement du programme de travaux engagé sur le club de tennis et le gymnase des Ailes.

7 ANNEXES

Annexe n° 1. Indicateurs socio-économiques	46
Annexe n° 2. Équipements sportifs	47
Annexe n° 3. Présentation des dispositifs	50
Annexe n° 4. Situation financière	52
Annexe n° 5. Actions en lien avec le Contrat local de santé.....	57

Annexe n° 1. Indicateurs socio-économiques

Tableau n° 19 : Population, 2020

Données 2020	Population (habitants)	% 0 à 14 ans	% 15-29 ans	% plus de 60
Vichy	25 372	11,0 %	4 582 (18,1 %)	42,9 %
Bellerive sur Allier	8 844	14,8 %	1 058 (12 %)	41,5 %
Cusset	12 677	14,5 %	2 039 (16,1 %)	35,1 %
Total 3 villes	46 893	13 %	7 679 (16 %)	41 %
EPCI	83 578	14,3 %	12 112 (14,5 %)	36,9 %
Département	335 628	14,9 %	14 %	35,1 %
Région	8 078 652	18,0 %	18 %	25,9 %

Source : Insee

Tableau n° 20 : Quartiers prioritaires de la politique de la ville, Vichy Communauté

	Population	% 0-24 ans	% 0-14 ans	Taux de pauvreté
QPV les Ailes (Vichy)	1 706	35 %	23,3 %	50,2 %
QPV Cœur d'agglo Vichy/Cusset	3 706	33 %	17,3 %	38 %
QPV EPCI Vichy Communauté	5 412	NC	19 %	42 %

Source : Insee, atlas de quartiers prioritaires de la politique de la ville (janvier 2022), recensements 2016, 2017, 2018, base filoSoFi 2018.

Tableau n° 21 : Indicateurs socio-économiques

	Revenu médian (2021)	Taux de pauvreté (2021)	Chômage 15-64 ans (2020)	Taux de logements locatifs sociaux (2020)
Vichy	20 190	23,0 %	14,3 %	9,8 %
EPCI	21 830	16,7 %	10,5 %	9,7 %
Département	21 500	16,2 %	9,6 %	9,9 %
Région	23 800	13,3 %	8,2 %	13,5 %

Source : Insee

Annexe n° 2. Équipements sportifs

Tableau n° 22 : Équipements sportifs, Vichy

Équipements sportifs	Descriptif/activités
Gymnase de la Mutualité	Gymnastique
Gymnase des Célestins	Ecole primaire Jeanne d'Arc, tennis de table, dojo
Gymnase Sévigné	Gymnastique, basket, karaté
Gymnase de la rue de Venise	Haltérophilie, boxe
Gymnase Jules Ferry	Basket, volley, handball, tir à l'arc, badminton, gymnastique, tennis de table
Gymnase des Ailes	Hand-ball, basket, volley, boxe anglaise, tennis de table ; fermé pour travaux
Gymnase de la rue Belin	Dojo (arts martiaux)
Gymnase Suzanne Jourdain	Gymnastique
Stade des Garets	Plateau multi-sports extérieur (boulodrome, hand-ball, football, foot en salle, basket-ball)
Le Parc du soleil	Salle multi-sports et plateau multi-sports
Clos des Célestins	Boulodrome extérieur
Terrain de pétanque de la Mutualité	
Boulodrome de Beauséjour	
Boulodrome de l'aviron	
Boulodrome des Glacières	
Boulodrome des Sablottes	
Stade municipal Louis Darragon	1932 ; accueille les rencontres des équipes premières du RCV Rugby et Football, des compétitions de haut niveau ou des matchs de foot ou de rugby entre des équipes de l'élite (4 612 places)
Lac d'Allier/Plan d'eau/base nautique	Créé en 1963 ; voile, ski nautique, aviron, canoë kayak ; parcours de 6 km autour du lac (en vélo, en rollers, à pied)
Plage des Célestins	Espace de baignade aménagé et surveillé sur l'Allier
Installations sportives des écoles primaires de Vichy	Ecole Jacques Laurent : un plateau sportif ; école Georges Méchin : deux plateaux sportifs et des préaux aménagés couverts ; école Sévigné-Lafaye : un terrain de basket et un terrain de handball ; école Paul Bert : un terrain de basket ; école Pierre Coulon : un terrain de basket et un terrain de handball
Itinéraires cyclables	Parcours de Cusset à Bellerive (2,7 km), autour du lac d'Allier (6 km), de Vichy jusqu'au Stade Aquatique (9 km) ; voie verte « Via Allier » traverse l'agglomération de Billy à Mariol (27 km).

Source : commune, données site sports.gouv.fr, retraitement CRC

Tableau n° 23 : Équipements sportifs, Vichy Communauté

Équipements sportifs	Descriptif/activités
Stade aquatique (Bellerive-sur-Allier)	Créé en 2008, 275 000 entrées, bassin olympique extérieur 50x21 m, 3 bassins intérieurs (sportif 25x21 m, ludique, apprentissage), espace balnéo-ludique, salles de musculation et fitness ; activités (natation, natation handi, natation synchronisée, water- polo, triathlon, sauvetage plongée apnée)
Parc Omnisports Pierre-Coulon (Bellerive-sur-Allier)	Créé en 1968 ; 10 terrains de football dont 1 synthétique ; 2 terrains de rugby ; 1 stade d'athlétisme ; 1 Pôle d'athlétisme ; 1 boulodrome (120 jeux de pétanque) ; 1 rivière artificielle (parcours canoë-kayak) ; 35 courts de tennis (parc et sporting tennis) ; 1 stand de tir à l'arc ; 1 salle polyvalente, le Palais du lac (escrime, taekwondo, boxe, lutte, tennis de table, badminton) ; divers (mur d'escalade, de tennis, parcours santé (1750 m), vélo park, terrain beach-volley, piste mini-bolides, plateaux de jeux extérieurs (basket, volley))

Palais des sports Pierre-Coulon (Bellerive-sur-Allier)	4 gymnases (gymnase double, gymnase tous sports (3 200 places assises) et gymnase Michelet) ; 4 salles (danse, gymnastique, arme/escrime, boxe) ; 3 dojos (arts martiaux et sports de combat) ; boulodrome couvert
Plateau sportif de la Boucle des Isles (Bellerive-sur-Allier)	5 terrains de football dont 2 en synthétique, 3 terrains de rugby dont 1 synthétique, vestiaires et club-house de rugby
4 Piscines (Cusset, Saint-Yorre, Saint-Germain des Fossés, Mayet-de-Montagne)	1 bassin couvert (25x10 m) et 3 bassins extérieurs d'été ((25x15 m, bassin ludique (120 m²) ; (25x12 m) /bassin apprentissage 12x6 m) ; (bassin extérieur (25 x 10 m))
Stade universitaire (Bellerive-sur-Allier)	Terrain de football et de rugby d'entrainement
Stade équestre du Sichon (Vichy)	Créé en 1887, propriété Société Hippique Française, exploité par l'EPCI, organisation de compétitions et de rencontres (concours, championnat, stage, formations)
Boulodrome communautaire Roge-Dromard (Cusset)	8 jeux de longues
Autres	
Golf de Vichy (Bellerive-sur-Allier)	Créé en 1908, 18 trous, 5 366 mètres
Hippodrome de Vichy-Bellerive	Créé en 1875, Société des courses de Vichy, 63 hectares, 3 pistes de courses

Source : EPCI, données site sports.gouv.fr, retraitement CRC

Tableau n° 24 : Parc omnisports Auvergne-Rhône-Alpes Vichy

Commune / EPCI	Vichy Communauté
Nom de l'équipement	Parc Omnisports Auvergne-Rhône-Alpes Vichy
Type d'équipement	Grand terrain (foot, rugby, etc.)
Sport principal pratiqué	Football
Travaux effectués	Gros travaux
	Palais des Sports Pierre Coulon - Septembre 2023 - 900 000 € TTC
	Boulodrome couvert - Mars 2024 - 830 000 € TTC
	Tennis couverts - Mars 2024 - 435 000 € TTC
	Vestiaires Pro - juin 2023 - 1,9M € TTC
	Construction de nouvelles infrastructures
	Halle couverte d'athlétisme - Mai 2023 - 1,5M € HT
	Vestiaires sud - 2021 - 1,56M € HT
	Terrains de beach - juin 2023 - 122 000 € HT
	Terrain de basket 3*3 -Septembre 2023 - 70 000 € HT
	Rénovation et mise aux normes d'équipements sportifs
	Terrains gazonnés de football n°3 et n°4 - 2020/2022 - 400 000€ HT
	Terrain synthétique de football n°10 - 2015 - 300 000€ TTC
	Stade d'athlétisme - Mai 2023 - 130 000 € HT
	Courts de tennis extérieurs - 2022 - 120 000 €HT
L'équipement est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?	Oui
Coût des travaux de rénovation. Cette information est à renseigner y compris lorsque la commune ou l'EPCI n'a pas financé la rénovation	19 500 000 €
Refacturez-vous une partie des charges aux utilisateurs (associations, clubs, éducation nationale...) ? Si oui, merci de préciser les montants annuels concernés.	Nous facturons les équipements sportifs lors de l'accueil des stages.

<i>Profil des utilisateurs principaux</i>	associations/clubs
<i>Profil des utilisateurs secondaires</i>	libre
<i>Nombre d'utilisateurs journaliers moyens</i>	500
<i>Nombre de 15-25 ans journaliers moyens</i>	400
<i>Certains utilisateurs ont-ils exprimé le souhait d'avoir accès à des créneaux plus étendus? Si oui, merci de préciser.</i>	non
<i>Autres observations sur l'utilisation de cet équipement, en particulier par les 15/25 ans</i>	Le parc Omnisports accueille également des sportifs en stage âgés. La majorité des stagiaires ont entre 15 et 25 ans.
<i>Quelles lignes de transports en commun desservent l'équipement ?</i>	LIGNE E : Cusset Désorges Gravier - Bellerive sur Allier CREPS
	Arrêt: Centre Omnisports
<i>Est-il accessible par une piste cyclable ?</i>	oui
<i>Dispose-t-il d'un parking ?</i>	oui
<i>Un gardien est-il présent ?</i>	oui dans le Palais des Sports Pierre Coulon
<i>L'équipement est-il couvert par une astreinte ?</i>	oui
<i>Dispose-t-il d'une alarme ?</i>	non
<i>Dispose-t-il d'un accès sécurisé pour les utilisateurs ? (badge, clé...)</i>	oui
<i>Les accès sont-ils éclairés ?</i>	oui

Source : EPCI

Annexe n° 3. Présentation des dispositifs

Tableau n° 25 : Présentation des dispositifs

Dispositifs en faveur de la pratique sportive	Descriptif et montant de l'aide	Conditions	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires entre 15 et 25 ans
Ville				
Sport, ça me dit	Découverte et pratique gratuitement d'une activité physique et sportive le samedi	Tout âge, sans conditions de ressources	400	Non renseigné (NR)
Pass'sport	Initiation à des activités sportives	Jeunes de 10 à 17 ans	556	107
Activités pour les étudiants en lien avec le SUAPS	Initiations gratuites dans les installations sportives	Etudiants	NR	NR
Communauté d'agglomération				
Pass'agglo	Entre 58 et 66 € (pour une carte d'une valeur d'achat de 4,8 ou 12 € selon le QF de la famille)	Jeunes entre 11 et 18 ans, $QF^{31} < 1\,400\,€$	1000	127
Département de l'Allier				
Allier sport	Aide financière pour les sportifs de haut-niveau (équipements et déplacements)	Jeunes de 18 à 30 ans (pas de limite d'âge pour les handisports) licenciés dans l'Allier en sénior, élite ou relève	NR	NR
Région Auvergne Rhône-Alpes				
Pass' région	30 € pour une licence sportive annuelle, aide portée à 60 € pour les jeunes en situation de handicap ou souffrant d'une affection de longue durée et les jeunes femmes pratiquant une activité de self défense	Être lycéen en région Auvergne Rhône-Alpes	NR	NR
Etat				
Pass' sport national	50 € de déduction sur une inscription à un club sportif	Jeunes de 6 à 17 ans bénéficiant de l'ARS ³² , de 6 à 19 ans bénéficiant de l'AEEH ³³ , de 16 à 30 ans bénéficiant de l'AAH ³⁴ , étudiants boursiers de moins de 28 ans	NR	NR
Dispositif inter partenarial entre le conseil départemental, la DSDEN, le CDOS et la CAF de l'Allier				
Pass' sport Allier	de 10 à 50 € de déduction sur une inscription à un club sportif, cumulable avec les 50 € du pass'sport national	Jeunes de 3 à 18 ans domiciliés dans l'Allier, $QF < 750\,€$	NR	NR
ANCV (Agence nationale pour les chèques-vacances)				

³¹ Quotient familial : ressources annuelles divisées par le nombre de parts du foyer.

³² Allocation de rentrée scolaire.

³³ Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

³⁴ Allocation aux adultes handicapés.

Chèques -vacances	Il permet de régler des licences ou des activités sportives chez un professionnel de loisirs.	L'employeur (privé ou public) propose au salarié, selon des critères sociaux, de bénéficier de ce dispositif.	NR	NR
Coupon sport	Il permet de régler des licences, des cours ou des stages auprès d'une association sportive partenaire.	L'employeur (privé ou public) propose au salarié, selon des critères sociaux, de bénéficier de ce dispositif.	NR	NR
Organismes de sécurité sociale				
Sport-santé	Tout médecin peut prescrire une activité physique et sportive adaptée à un patient atteint d'une affection de longue durée, d'une maladie chronique (diabète, maladie cardiovasculaire, cancer...), présentant des facteurs de risque (hypertension, obésité...) ou en perte d'autonomie (handicap par exemple).	Prescription médicale, séances dans une maison du sport	NR	NR
Organismes de prévoyance, d'assurance et des mutuelles				
Offres de soutien à la pratique d'activités physiques et sportives	Forfait annuel de remboursement ou séances de sport prises en charge selon le contrat de l'adhérent	Conditions du contrat (tout public, plus de 55 ans, patient souffrant d'une maladie...)	NR	NR

Source : services de la ville et de la communauté d'agglomération, allier.fr, auvergnerhonealpes.fr, education.gouv.fr, caf.fr, ANCV.com, retraitementsc.fr

Annexe n° 4. Situation financière

Tableau n° 27 : Dépenses à caractère général liées au sport, Vichy, 2019-2023

En €	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Edf/Gdf</i>	70 914	52 208	75 902	122 436	154 389
<i>Chauffage gaz</i>	60 303	59 808	59 166	65 017	121 888
<i>Entretien et réparations</i>	38 573	63 947	54 440	39 820	50 663
<i>IRONMAN</i>	37 000	-	50 000	50 000	50 000
<i>Taxes foncières</i>	37 495	38 195	30 433	31 612	33 073
<i>Autres matières et fournitures</i>	15 879	22 317	20 434	37 623	24 842
<i>Divers</i>	26 137	8 350	16 908	30 252	15 325
<i>Eau potable</i>	15 102	8 875	31 605	23 315	16 990
<i>Assurances</i>	10 866	12 383	11 377	12 363	14 267
<i>Locations</i>	12 500	23 107	19 740	920	750
<i>Fournitures d'entretien et de petit équipement</i>	8 151	6 720	4 464	11 019	12 858
<i>Combustibles</i>	6 975	6 000	3 333	6 215	6 332
<i>Carburants</i>	3 965	2 571	1 980	4 227	6 051
<i>Prestations de services</i>	12 000				
<i>Transports</i>	1 538	957	37	1 553	2 194
<i>Fêtes et cérémonies</i>	254	462	367	738	1 559
Total	357 653	305 901	380 186	437 111	511 182

Source : commune, retraitement CRC

Tableau n°28 : Subventions de fonctionnement aux associations sportives, Vichy, 2019-2023

<i>Montant (en €)</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<i>JEANNE D'ARC DE VICHY CLERMONT METROPOLE SASP</i>	150 000	150 000	150 000	205 000	205 000
<i>RACING-CLUB DE VICHY - SECTION RUGBY</i>	130 000	115 000	55 000	86 000	86 000
<i>CLUB DE L'AVIRON VICHYSOIS</i>	95 000	38 000	57 100	53 600	60 100
<i>RACING-CLUB DE VICHY - SECTION FOOTBALL</i>	40 000	65 000	45 000	45 000	45 000
<i>CLUB NAUTIQUE DE VICHY</i>	11 840	11 850	12 000	12 500	16 500
<i>JEANNE D'ARC DE VICHY BASKET (JAV AMATEUR)</i>	8 500	8 500	8 500	9 000	9 000
<i>RACING-CLUB DE VICHY - SECTION ATHLETISME</i>	5 500	5 500	5 500	10 000	10 000
<i>LOISIRS CULTURE ET SPORTS (ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS)</i>	9 000	9 000	2 000	7 000	7 000
<i>JUMPING INTERNATIONAL DE VICHY - SHF</i>	8 480	6 480		7 000	
<i>VICHY COMMUNAUTE HANDBALL</i>		4 000	4 000	4 000	4 500
<i>SOCIETE DE GYMNASTIQUE "LES FLEURS DE FRANCE"</i>	1 800	2 000	1 500	5 000	1 500
<i>BOULE DE BEAUSEJOUR</i>		2 000		2 000	2 000
<i>VICHY-GYM</i>	6 000				
<i>SPORTS LAIQUES VICHYSOIS - TENNIS DE TABLE</i>	900	1 000	1 000	1 500	1 500
<i>STEP BY STEP</i>	1 300	1 300		1 500	1 500
<i>20 Autres</i>	12 450	6 890	7 450	14 650	13 950
<i>Total général</i>	480 770	426 520	349 050	463 750	463 550

Source : commune, retraitement CRC

Tableau n°29 : Dépenses à caractère général, Vichy Communauté, budget principal, 2019-2023

<i>En €</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Parc Omnisports</i>	1 127 908	1 095 787	1 091 818	1 147 611	1 284 164
<i>Chauffage urbain (piscines)</i>	201 113	200 000	287 495	324 743	1 123 834
<i>Stade aquatique</i>	440 530	380 801	350 619	377 259	348 249
<i>Piscine de Cusset</i>	120 773	113 735	99 392	174 648	297 306
<i>Stade équestre</i>	124 205	94 262	99 841	147 194	139 261
<i>Eau et assainissement (piscines)</i>	54 355	100 000	99 348	101 000	28 520
<i>Fêtes et cérémonies, communication</i>	196 015	77 315	50 343	1 056	4 100
<i>Piscine de Saint Yorre</i>	78 507	62 989	58 645	63 142	59 209
<i>Divers</i>	39 866	31 487	47 972	64 784	79 783
<i>Boulodromes</i>	75 693	60 309	22 220	50 180	36 937
<i>Ironman</i>	47 000		50 000	50 000	93 200
<i>Entretien et réparations</i>	78 825	32 511	26 575	36 146	49 055
<i>Activités de pleine nature</i>	29 172	47 381	32 234	50 758	52 789
<i>Piscine de Saint-Germain-des-Fossés</i>	53 384	52 381	46 117	32 451	26 935
<i>Transport scolaire piscines</i>	58 670	29 062	18 873	39 741	58 573
<i>JO 2024</i>	100 521		36 121	23 377	110 841
<i>Stade universitaire</i>	28 331	31 701	13 668	24 404	37 431
<i>Piscine de Mayet</i>	20 277	18 483	16 746	23 317	25 509
<i>Sporting Tennis</i>		28 571	7 803	26 167	17 991
<i>Base nautique</i>			5 505	29 499	23 963

Source : EPCI, retraitement CRC

**Tableau n°30 : Subventions aux associations sportives, Vichy Communauté, budget principal,
2019-2023**

<i>En (€)</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Total général</i>	532 300	499 100	496 500	574 310	629 000
<i>Basket professionnel</i>	255 000	255 000	255 000	310 000	310 000
<i>Société des courses</i>	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
<i>Natation</i>	35 000	38 000	35 000	35 910	35 000
<i>Tennis</i>	12 500	12 500	5 500	18 900	15 500
<i>Jumping International Vichy</i>			20 000	11 000	11 000
<i>Rugby Vichy</i>	15 000	15 000			10 000
<i>Société hippique Française</i>	30 000				
<i>Laralarue</i>	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
<i>Ligue Boules</i>					25 000
<i>Rugby Cusset</i>		7 500	7 500		10 000
<i>Triathlon</i>		4 000	4 000	4 000	10 000
<i>Mondiaux ski nautique vitesse</i>	15 000				
<i>Aviron</i>	2 000		2 500	4 500	5 500
<i>Aéroclub</i>				6 000	8 000
<i>Yotta Xp</i>					11 000
<i>Plongée</i>	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
<i>Association Tigre</i>					7 500
<i>Canoe Kayak</i>				7 000	
<i>Association Bigwood Bourbonnais</i>		6 100			
<i>Association Bigwood sport</i>				6 000	
<i>Touch Rugby France</i>					6 000
<i>Avenir cycliste Cusset</i>	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<i>Unss Allier</i>	1 000			2 000	2 000
<i>Autres (une vingtaine)</i>	8 800	3 000	9 000	11 000	4 500

Source : commune, retraitement CRC

Tableau n°31 : Subventions d'investissement reçues pour le sport, Vichy Communauté, budget principal, 2019-2023

<i>En € (TTC)</i>	Boucles des Isles	Club de tennis	Parc omnisports (espaces extérieurs)	Parc omnisports (gymnase double, vestiaires)	Parc omnisports (pôle athlétisme)	Stade équestre	Total
<i>Total</i>	4 132 641	910 617	1 200 000	10 933 025	600 000	270 000	18 046 282
<i>Région</i>		160 617	1 200 000	9 800 000	600 000		11 760 617
<i>Vichy</i>	2 452 000						2 452 000
<i>Département</i>	705 193	600 000		1 117 625			2 422 818
<i>Etat</i>	751 448	150 000					901 448
<i>Fédération nationale courses hippiques</i>						270 000	270 000
<i>Bellerive sur Allier</i>	200 000						200 000
<i>Fédération Française de Football</i>	24 000						24 000
<i>Autres</i>				15 400			15 400

Source : EPCI, retraitement CRC

Annexe n° 5. Actions en lien avec le Contrat local de santé

1 Projet Petite Enfance, Alimentation, Corpulence et Activité Physique (PACAP) (opérateur : Vichy Communauté)

À l'image de son Contrat Local de Santé, de son City Lab. et de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), le territoire de Vichy Communauté est pleinement engagé dans la promotion de la santé de sa population. Soutenue par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes, la Communauté d'Agglomération de Vichy s'est engagée dans la démarche de projet « PACAP » (Petite enfance – Alimentation – Corpulence – Activité Physique).

2 Vivons en Forme (opérateur : Vichy Communauté)

L'objectif du programme VIF est de former les acteurs locaux, gravitant autour des enfants, à promouvoir les comportements sains (alimentation, activité physique, sommeil, bien-être...) par l'animation d'ateliers et d'actions de santé.

3 Animations avec les scolaires en partenariat avec le City Lab (opérateurs : Vichy Communauté et Université Clermont Auvergne)

L'objectif est d'informer et sensibiliser sur l'importance de pratiquer une activité physique et de lutter contre la sédentarité quotidiennement pour être bonne santé. En complément de cette partie, chez les enfants un parcours d'activités est réalisé. Chez les adolescents, une présentation sur la recherche ainsi que le parcours universitaire/professionnel a été demandé.

4 Savoir rouler à vélo (opérateurs : City Lab' et Ville de Vichy)

Le dispositif national « Savoir Rouler à Vélo » vise à généraliser l'apprentissage du vélo auprès des enfants de 6 à 11 ans. Ecologique et économique, le vélo est également un excellent moyen de préserver sa santé en luttant contre la sédentarité. Sur le territoire, l'enjeu est donc de disposer de vélo et de protection en bonne état pour assurer la pratique en toute sécurité. Cette initiative à donner suite à plusieurs actions destinées aux enfants et leurs familles telles que la journée « Bien Rouler à Vélo ». Opération organisée et encadrée par la brigade de proximité (Police Municipale) en partenariat avec la Sécurité Routière et la MACIF, a eu lieu le samedi 4 juin sur la place Charles de Gaulle, dans le but d'apprendre ou réviser les règles pour bien circuler sur la route à vélo.

5 Les samedis des tout petits (opérateur : Vichy Communauté)

Afin de permettre aux parents et aux enfants de bénéficier d'un temps de partage, d'échange et surtout de jeu, le CLS, en partenariat avec la Ville de Vichy et Vichy Ville Sportive, a mis en place les « Samedis des tout petits ». Ces matinées incluent des séances de psychomotricité et d'éveil menées par des psychomotriciennes pour les 0 à 3 ans, ainsi que des activités sportives pour les 3 à 6 ans proposées par les clubs sportifs du territoire. Chaque semaine, les clubs sportifs bénévoles se relayent pour proposer aux parents et enfants des activités différentes, leur permettant ainsi de découvrir ensemble un nouveau sport. Depuis leur lancement en février 2023, les samedis des tout petits ont accueillis chaque semaine environ 25 enfants et leurs parents sur deux créneaux de 10h à 11h et de 11h à 12h pour 26 matinée prévu en 2023.

Ce dispositif répond trois objectifs principaux :

- Favoriser l'activité physique chez les enfants nécessaire pour combattre le surpoids et l'obésité ; Proposer aux parents un temps de partage et de plaisir avec leurs enfants dans le cadre du soutien à la parentalité ; Permettre le repérage précoce des troubles du neurodéveloppement chez les enfants en bas âge grâce aux séances de psychomotricité en lien avec la plateforme de repérage mise en place à l'école Georges Méchin.

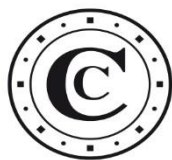
La gratuité de ces activités, la facilité d'accès au lieu (parking et arrêts de bus à proximité) ainsi que la flexibilité des inscriptions (en ligne, par téléphone au CCAS ou sans inscription) sont des facteurs pris en compte pour attirer le public des quartier prioritaires de la ville. La promotion de cette activité a été faite par un grand nombre de canaux, puisque deux jeunes en service civique au sein de Vichy Ville Sportive ont eu comme mission de faire la publicité du dispositif sur les sites web de la ville de vichy et de l'agglomération, aux CCAS, via distribution de flyers dans les écoles et les crèches, par les médiateurs de quartiers, etc.

6 Village sportif itinérant (opérateurs : Vichy Ville Sportive et Vichy Communauté)

Le village sportif itinérant mis en place durant la saison estivale 2023 à Vichy cible tous les publics (enfants, adultes, familles, seniors, etc.) dans le but de promouvoir l'activité physique dans un esprit ludique. Ce village proposait un panel varié d'activités sportives ouvertes à tous et gratuites. Les éducateurs sportifs ont ainsi mené des actions de sensibilisation sur les bienfaits du sport et une promotion active des dispositifs existants : Sport ça me dit, Samedis des tout petits, Les animations du CCAS, Cap Form Sénior, Animations « pleine santé » : escrime et fit volley

7 Escrime pour tous (opérateurs : Vichy Communauté, Ville de Vichy et Vichy Ville Sportive)

L'agglomération a proposé tout au long de l'année, des initiations gratuites à l'escrime en partenariat avec un maître d'armes et entraîneur d'escrime sportive et handisport. L'objectif de ce dispositif est de valoriser l'activité physique adapté qui peut se pratiquer « partout » et « par tous ».



Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
124-126 boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr